

-----

**SÉANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2019**

Le **lundi 21 janvier 2019**, à **19 h**, les membres du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis en Salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, le jeudi 3 janvier 2019, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, § 3 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

**Membres présents :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE  
M. Vincent BALADI  
M. Grégoire GAUGER  
M. André TILLOY  
M. François LEBEL  
Mme Catherine LECUYER  
M. Marc PACHECO  
Mme Sophie BOYER CHAMMARD  
Mme Eve DESBONNETS  
Mme Corine BARLIS

**Membres excusés :**

Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Grégoire GAUGER)  
M. Pierre LELLOUCHE (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)  
M. Charles BEIGBEDER

Madame la Maire ouvre la séance, à **19h**, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

## Ordre du jour

### **08 2019 01**

Désignation du secrétaire de séance

### **08 2019 02**

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 27 novembre 2019

### **2019 DAC 611**

Subventions de 905.000 euros et conventions avec 30 sociétés cinématographiques

### **2019 DAE 51**

Marchés découverts alimentaires - évolution des droits de place applicables aux commerçants

### **2019 DU 65**

Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018

### **2019 DJS 94**

Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux

### **2019 DJS 95**

Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux

### **2019 DEVE 7**

Subvention de 13 500 euros à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs

### **2019 DFA 5**

Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles

### **V08 2019 01**

Vœu de Mme Catherine LECUYER relatif à la pose d'un panneau « attention école » rue de Miromesnil

### **V08 2019 02**

Vœu de Mme Catherine LECUYER relatif à la rénovation des grilles du parc Monceau

### **V08 2019 03**

Vœu de Mme Corine BARLIS relatif à l'organisation d'une réunion publique sur le nouveau plan de bus parisien

### **V08 2019 04**

Vœu de Mme Corine BARLIS pour amender le règlement intérieur du Conseil

**Q08 2019 01**

Question orale de Mme Eve DESBONNETS. Un cahier de doléance va t'il être mis en place à la mairie du 8<sup>ème</sup> ? Si oui quelle communication est prévue pour en informer les administrés ?

**Q08 2019 02**

Question orale de Mme Eve DESBONNETS. La mvac ferme ses portes à 14h le samedi – est-il possible d'étendre les horaires de celle-ci au samedi après-midi ?

**V08 2019 05**

Vœu de Mme Corine BARLIS relatif à la communication des événements municipaux à venir

**Q08 2019 03**

Question orale de Mme Corine BARLIS relative au sinistre survenu à l'école élémentaire Surène

**Q08 2019 04**

Question orale de Mme Corine BARLIS relative au réaménagement de la Place de l'Europe Simone VEIL

**V08 2019 06**

Vœu de Madame Corine BARLIS relatif à l'organisation d'une réunion publique à la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre du grand débat national proposé par le Président de la République

**1 ° /** Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme d'HAUTESERRE** ouvre la séance du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.

*La séance est ouverte.*

**Mme d'HAUTESERRE** : Mesdames et Messieurs bonsoir. Merci pour votre présence nombreuse. D'abord permettez-moi, pour celles et ceux que je n'ai pas eu l'occasion de voir, de vous souhaiter une très belle année 2019 et surtout beaucoup de sérénité, notamment pour notre arrondissement. La séance peut commencer puisque nous avons le quorum. Charles BEIGBEDER s'excuse. Il est en déplacement à l'étranger. Nous avons deux pouvoirs, celui de Pierre LELLOUCHE, pour moi, et celui de Bérengère de REYNIÈS pour Grégoire GAUGER.

## **2 ° / 08 2019 1 — Désignation du secrétaire de séance**

**Mme d'HAUTESERRE** : Nous allons commencer par la nomination du secrétaire de séance. Grégoire GAUGER, si vous êtes toujours d'accord. Merci.

**A L'UNANIMITE** des présents le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement nomme **M. Grégoire GAUGER** secrétaire de séance

## **3 ° / 08 2019 2 — Approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement du 27 novembre 2018**

**Mme d'HAUTESERRE** : Nous abordons l'approbation du Conseil d'arrondissement du 27 novembre 2018. Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ?

**Mme LECUYER** : Oui, page 4. La fin de mon intervention n'est absolument pas compréhensible. J'écouterai volontiers la bande parce que je n'ai pas du tout souvenir d'avoir formulé les choses de cette manière-là. Donc j'émet des réserves sur les trois dernières lignes en particulier. Cela me permet de rebondir, puisque le sujet était le comité de gestion de la caisse des écoles, pour vous dire que j'ai été très étonnée d'apprendre, alors que j'avais signifié, lors du Conseil d'arrondissement du 27 novembre, que j'étais étonnée, malgré ma désignation par vous-même au comité de gestion de la caisse des écoles, de ne pas avoir reçu de convocation. C'était le 27 novembre. Or, le 12 décembre, un nouveau comité s'est réuni. Je n'ai pas reçu de convocation, et je vous ai adressé un mail avec Monsieur SIMBAULT en copie, le 21 décembre. J'ai adressé deux mails à Monsieur DUBEDAT, le directeur de la caisse des écoles, pour lui demander comment était-ce possible et je n'ai eu aucun retour, ni de vous-même ni de Monsieur DUBEDAT. Et donc, je me permets de vous redire combien je suis étonnée puisque vous êtes présidente de la caisse des écoles et que vous aviez reconnu vous-même des dysfonctionnements et que vous m'aviez assuré que les prochaines convocations seraient envoyées. C'est dans le compte rendu. Vous avez des responsabilités sur cette caisse des écoles, sur son mode de fonctionnement. Je ne comprends pas.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je vais vous expliquer pourquoi vous ne comprenez pas. Comme vous le savez, étant présidente de la caisse des écoles, j'ai le droit de nommer qui je veux. Effectivement, il y a eu un dysfonctionnement parce que, lors du dernier arrêté, votre nom a été mis sur ce document par erreur. Je l'ai barré et j'ai mis le nom de Grégoire GAUGER. C'est un vrai mystère pour nous que

le document n'ait pas été pris en compte et c'est le document avec votre nom qui a été utilisé. Jusqu'à présent, aucun arrêté n'a été publié à l'entrée de la mairie, et comme par hasard, c'est celui qui porte votre nom qui l'a été. Comme j'ai le pouvoir de refaire un nouvel arrêté, dans le prochain arrêté publié la semaine prochaine, ce sera Monsieur GAUGER qui sera désigné.

**Mme LECUYER :** Cela n'explique pas le fait que j'ai évoqué, puisque vous avez signé un arrêté. La directrice générale des services m'a confirmé que [...]

**Mme d'HAUTESERRE :** Je ne sais pas si c'est la directrice générale des services qui a pris la liberté de publier un document que je n'ai pas souhaité.

**Mme LECUYER :** Mais que vous avez signé.

**Mme d'HAUTESERRE :** Parfois, vous savez, j'ai des parapheurs excessivement remplis lorsque j'arrive.

**Mme LECUYER :** Mais que vous avez [...]

**Mme d'HAUTESERRE :** Je le sais. C'est la raison pour laquelle j'ai parlé de dysfonctionnement.

**Mme LECUYER :** C'était il y a six mois.

**Mme d'HAUTESERRE :** C'est la raison pour laquelle j'ai parlé de dysfonctionnement.

**Mme LECUYER :** Donc, il y a deux mois, vous étiez au courant de ce dysfonctionnement, il n'y a pas eu de nouvel arrêté, et vous ne m'avez pas convoquée 15 jours plus tard.

**Mme d'HAUTESERRE :** J'ai l'intention de le faire.

**Mme LECUYER :** Il y a des règles de loi qui encadrent ces démarches.

**Mme d'HAUTESERRE :** Il y a eu une réunion entre les deux. Vous aurez un compte rendu si vous le souhaitez mais, quoi qu'il arrive, avec l'arrêté, c'est le Maire qui décide de la personne qui doit figurer sur le document. Vu les mauvaises relations que nous avons ensemble, il n'y a aucune raison que je vous garde sur cet arrêté.

**Mme LECUYER :** Mais, alors, il ne fallait pas signer.

**M.GAUGER :** Peut-on revenir au procès-verbal du compte rendu ?

**Mme LECUYER :** Ce n'est pas à toi d'encadrer les débats. Tu es avocat donc, tu peux tout à fait comprendre que, quand un arrêté est pris, le fait que celui qui est désigné par le Maire d'arrondissement ne reçoive pas de convocation alors que tout cela est très encadré, je puisse trouver que c'est très étonnant. Comme le fait que tu ne sois pas plus étonné que cela et que, en tout cas, tu n'aies pas envie que tout s'inscrive dans un cadre tout à fait formel.

**M.GAUGER :** Chacun a exposé ses positions. Est-ce que l'on peut revenir à l'ordre du jour ?

**Mme LECUYER :** Ce qui m'étonne c'est que vous n'avez pas répondu. Vous auriez pu tout à fait transmettre ces informations par mail or, cela n'a jamais été fait. Monsieur le directeur de cabinet était en copie et Monsieur DUBEDAT, directeur de la caisse des écoles ne m'a pas répondu.

**Mme d'HAUTESERRE :** J'ai voulu que les choses soient claires et j'ai voulu le dire devant le public, devant témoins.

**Mme LECUYER :** Cela ne vous empêchait pas de le dire devant témoins, que de m'envoyer un mail il y a un mois.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je préfère le faire devant témoins. Un arrêté c'est un maire qui le décide. Donc, sur le prochain arrêté, vous ne serez pas à la caisse des écoles.

**Mme LECUYER :** Donc, vous étiez hors-la-loi pendant six mois.

**Mme d'HAUTESERRE :** Non, je n'étais pas hors-la-loi.

**Mme LECUYER :** Vous êtes présidente de la caisse des écoles et c'est le seul organisme qui, dans un arrondissement, qui ait l'autonomie.

**Mme d'HAUTESERRE :** L'arrêté a été signé en juin. Entre juin et décembre, il y a eu deux réunions.

**Mme LECUYER :** Trois comités de gestion.

**Mme d'HAUTESERRE :** Il y a eu deux réunions.

**Mme LECUYER :** Il y a eu trois comités de gestion.

**Mme d'HAUTESERRE :** Trois réunions, OK. Alors, quel est le problème, maintenant ?

**Mme LECUYER :** Je viens de vous l'exposer.

**Mme d'HAUTESERRE :** Quel est le problème ? Vous ne serez pas à la caisse des écoles.

**Mme LECUYER :** Très bien. Mais, que les choses soient claires.

**Mme d'HAUTESERRE :** Les choses sont très claires.

**Mme LECUYER :** Mais vous étiez hors-la-loi pendant six mois. Cela prouve une certaine légèreté en termes de gestion.

**Mme d'HAUTESERRE :** Si on parle de légèreté, j'aimerais vous demander quels sont les rapports que vous avez produits depuis que vous êtes payée à la Métropole.

**Mme LECUYER :** Des rapports de quoi ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Les rapports que vous faites, travail que vous faites en tant que conseillère parce que vous n'arrêtez pas de dire que l'on dépense de l'argent public.

**Mme LECUYER** : Enfin bref.

**M.GAUGER** : On s'éloigne de la délibération.

**Mme d'HAUTESERRE** : Elle n'arrête pas de dire qu'il y a des dysfonctionnements. Mais, quand on est payé pour faire un travail, il faut le faire.

**Mme LECUYER** : Je remarque qu'il y a un dysfonctionnement, et je le dénonce. Cela fait partie de ma fonction.

**Mme d'HAUTESERRE** : Sur le compte rendu de séance, y a-t-il d'autres observations ? Je le mets aux voix. Qui est pour ?

Arrivée de M. Marc PACHECO,

Le compte rendu de la séance du 27 novembre 2018 est **APPROUVE A L'UNANIMITE (8 voix)**

**Suffrages exprimés POUR le projet: 8** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, M. François LEBEL Mme Eve DESBONNETS)

**ABSTENTIONS : 3** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Corine BARLIS)

**Mme BARLIS** : S'il vous plaît, Madame le Maire, avant que l'on commence l'ordre du jour, j'aurai une demande, puisque j'aimerais, si vous en êtes d'accord, que l'on puisse statuer sur un vœu que j'ai préparé dans le cadre de la procédure d'urgence. Je vous demande de bien vouloir faire voter le Conseil pour savoir si on peut étudier ce vœu. Il s'agit d'un vœu relatif à l'organisation d'une réunion publique en Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, dans le cadre du grand débat national annoncé par le Président de la République puisque je n'ai pas pu déposer ce vœu dans le cadre de l'ordre du jour prévu puisqu'on n'avait pas encore les modalités d'organisation demandées par la Ville de Paris pour les événements organisés en arrondissements. Et, lors du prochain Conseil, il sera trop tard pour organiser un tel débat. C'est pour cela que je vous demande de bien vouloir l'accepter dans le cadre de la procédure d'urgence.

**Mme d'HAUTESERRE** : On l'introduit dans les vœux. Pour moi, il n'y a pas de problème. S'il n'y a pas d'objection, je fais voter, donc, l'introduction de ce vœu. Qui est pour ?

**A L'UNANIMITE**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement accepte d'introduire ce vœu en séance

#### **4 ° / 2019 DAC 611 — Subventions de 905.000 euros et conventions avec 30 sociétés cinématographiques**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

Concernant la délibération, la subvention est de 905 000 euros. Il nous est proposé d'accorder notre soutien aux 30 établissements cinématographiques qui gèrent, à Paris, 36 salles de cinéma indépendantes majoritairement classées art et essai, et situées dans les arrondissements suivants : 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>. Au titre de leurs activités cinématographiques effectuées tout au long de l'année, dont la liste est annexée. Les salles de cinéma poursuivent depuis plusieurs années un important travail d'animation culturelle ancré dans leur quartier et en direction de tous les publics. Ainsi, de nombreuses salles proposent par exemple des actions spécifiques pour le jeune public. En lien avec les établissements scolaires et les associations, elles développent des programmes d'éducation à l'image en organisant des séances spéciales en présence des équipes des films et/ou des critiques de cinéma.

Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, une subvention de 40 000 euros est proposée à la S.A. CINELBA pour le cinéma Le Balzac. Depuis 2014, la mairie du 8<sup>e</sup> soutient les salles gérées par Sophie DULAC avec laquelle nous co-organisons le Festival des Champs-Élysées et dont le siège de ses activités est situé au 60 rue Pierre Charron. L'ensemble de ces soutiens permettra, en outre, à Paris, de maintenir son positionnement exceptionnel à l'égard de l'exploitation cinématographique dans le monde, avec l'un des parcs de salles les plus denses au monde, déployant une diversité unique.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, il nous est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer les conventions avec les 30 établissements cinématographiques parisiens pour un montant de 905 000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer. Y a-t-il des observations, s'il vous plaît ?

**Mme LECUYER** : Je vais voter sans difficulté ces subventions mais je regrette toujours qu'on nous fasse voter des packages de X subventions. Donc, on n'a pas la possibilité d'aller dans les détails voir ce que l'on subventionne. Je fais régulièrement cette remarque et je la refais.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

**A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

#### **5 ° / 2019 DAE 51 — Marchés découverts alimentaires - évolution des droits de place applicables aux commerçants**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** : Il s'agit des 72 marchés alimentaires découverts de Paris. Il y a eu, en conseil de Paris, dernièrement, les 15, 16, et 19 novembre dernier, un principe de renouvellement des délégations de service public puisque vous savez qu'il y a des délégataires sur ces marchés. Pour nous, le 8<sup>e</sup> arrondissement, c'est la société DADOUN qui exploite notamment le marché de la Madeleine, le

marché d'Aguesseau, le marché des Batignolles. Cette délibération concerne l'augmentation du tarif des droits de place avec une augmentation de 2,5 % pour les commerçants abonnés. Ceux qui se retrouvent chaque semaine sur les mêmes places. Et de 5 % pour les commerçants volants. Même si, effectivement, on peut étudier un principe d'augmentation, en tout cas, notre groupe, Les Républicains et indépendants, la Maire du 8<sup>e</sup> et l'équipe, nous pensons que c'est une pression en plus pour les commerçants qui ont encore payé un lourd tribut ces derniers temps, qu'ils soient commerçants fixes, commerçants, aussi, alimentaires même si nous n'avons pas été directement touchés dans le 8<sup>e</sup> arrondissement notamment par les débordements en marge des manifestations des mois de novembre et décembre. Donc, on appelle à voter contre cette délibération.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y a-t-il des observations, s'il vous plaît ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? contre ?

Arrivée de Mme Sophie BOYER CHAMMARD,

**A LA MAJORITE (6 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR le projet: 3** (M. François LEBEL, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet: 6** (M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS)

**ABSTENTIONS : 3** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Marc PACHECO)

#### **6 ° / 2019 DU 65 — Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018**

**M. BALADI** : Comme vous le savez, j'en parlais précédemment, dès le 24 novembre, le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris a été touché par les débordements en marge des manifestations dites « des gilets jaunes ». Il s'agissait principalement de casseurs. Il y a eu, du coup, comme vous le savez, énormément de commerces touchés. Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, on a dénombré plus de 140 commerces touchés, principalement avec des bris de vitrines, mais aussi bien sûr avec des pillages, pour certains d'entre eux, comme dans tout Paris. Là, il vous est proposé que la Ville, concrètement, exonère des droits de terrasse tous les commerçants qui ont des terrasses à l'extérieur. Cela nous est proposé sur des voies, que nous avons participé à recenser, afin d'exonérer totalement ces commerces pour la période donnée, de ces droits de terrasse.

Je ne vais pas toutes les citer, mais cela concerne à la fois la rue d'Amsterdam, la rue Washington, en passant par le quartier des Champs-Élysées, le quartier de la Madeleine ou, aussi, le quartier Saint-Lazare qui a été touché durant le dernier week-end avec, notamment, la rue de Rome et la rue de la Pépinière. Mais, aussi, bien sûr, toutes les rues adjacentes des Champs-Élysées. Madame le Maire a demandé, aussi, que l'avenue de Messine, la rue de Courcelles soit ajoutées. Nous avons essayé de mener ce recensement et j'en profite aussi pour rappeler toutes les actions qui ont été menées puisqu'il y a eu des actions préventives. Les indications ont été données aux commerçants, aux

associations de commerçants, il y a eu des visites, aussi, sur le terrain, de différents commerces touchés. Je rappelle qu'il y en a eu énormément dans notre arrondissement et dans tout Paris et principalement dans l'Ouest parisien. Des documents concernant les procédures d'indemnisation ont également été envoyés car il s'agit de procédures très longues et très lourdes. Il y a eu également un soutien sur le terrain et un recensement très minutieux car il y a des portions de voies, dans certains quartiers, qui ont été touchées. Je pense notamment, pour le deuxième week-end, celui du 1<sup>er</sup> décembre, à une portion de la rue La Boétie qui a été touchée et ciblée par des casseurs. Je pense aussi à DHL, et l'opticien notamment. Alors que, pourtant, ils n'étaient pas du tout dans la zone. Nous appelons donc, bien évidemment, à voter pour.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y a-t-il des observations ?

**Mme DESBONNETS** : Je trouve cette démarche très positive mais je considère que la période, d'un mois seulement, est peut-être trop courte puisque le phénomène a commencé avant le week-end du mois de décembre. De même, il y a eu un impact les derniers samedis également. Par prévention, la plupart des commerces n'ont pas sorti leur terrasse, volontairement. Cela n'apparaît pas or, même si de nombreux arrondissements étaient concernés, je pense que le 8<sup>e</sup> arrondissement a chaque fois été impacté comme cela a été dit à juste titre. Je suis ravie d'apprendre, en même temps que tout le monde, les actions préventives mises en place.

Par ailleurs, je souhaite revenir sur l'absence de communication auprès des élus sur les arrêtés déposés par la préfecture de police. Je les avais demandés par mail et vous n'avez pas daigné nous renvoyer ces informations car, même si vous êtes beaucoup sur le terrain, nous y sommes également et il y a des personnes qui s'adressent à nous auxquelles nous ne pouvons pas répondre et que nous pouvons seulement renvoyer sur le site de la Ville. Je tenais à souligner ce manque de communication pour les élus comme pour les administrés puisqu'il y a eu une seule communication sur le site Internet. Il ne s'agit pas de griefs de ma part car je sais que cela a été très compliqué à gérer. Tout simplement, j'estime que si le phénomène est amené à se reproduire, il faudra communiquer le plus possible. Comme certains maires l'ont fait, avec des actions de bon sens, mais auxquelles tout le monde ne pense pas forcément comme par exemple enlever les poubelles etc ... Or, pour les habitants du 8<sup>e</sup>, rien n'était réellement indiqué en la matière.

**Mme d'HAUTESERRE** : Concernant l'information, tous les jeudis soir, puisque maintenant, c'est devenu une habitude, nous sommes, en tant que maires, invités par le préfet. La majorité des maires d'arrondissements sont conviés à cette réunion. Ensuite, le préfet envoie une réquisition et un arrêté préfectoral. La réquisition consiste à ce que les policiers se déplacent dans tous les périmètres réquisitionnés pour avertir les commerçants et notamment ceux qui ont des terrasses. C'est donc le responsable de l'État qui est en charge de la sécurité, sous la responsabilité du préfet de police. En tant que Mairie, l'arrêté est diffusé et affiché à l'entrée de la mairie comme chaque vendredi, lorsque nous avons l'information. L'information est également diffusée sur le site de la Mairie d'arrondissement. C'est étonnant, mais tout le monde le trouve et c'est toujours vous qui ne le trouvez pas.

**Mme DESBONNETS** : Je sais que vous le prenez mal à chaque fois. Mais il y a un problème de communication.

**Mme d'HAUTESERRE** : La majorité des gens trouvent l'information sur le site de la Mairie de l'arrondissement.

**Mme DESBONNETS** : Le 12 décembre, vous l'avez mis, pas avant. Ce n'est pas une critique. Vous prenez tout mal. Ce n'est pas mon but.

**Mme d'HAUTESERRE** : Il n'est pas question de le prendre mal.

**Mme DESBONNETS** : Très bien, si cela était parfait, si dès le début il y a une communication... Je vous prie de m'excuser.

**Mme d'HAUTESERRE** : La première manifestation dans notre arrondissement a eu lieu le 17 novembre. C'est la manifestation qui a réuni les gilets jaunes place de la Concorde, rue Royale, et rue du Faubourg Saint-Honoré. À l'époque, j'ai eu une discussion avec le préfet de police et il a considéré que c'était « bon enfant. » Ensuite, lors de la deuxième manifestation, qui a eu lieu le 24 novembre où les manifestants devaient aller au Champ-de-Mars, ils n'y sont pas allés et sont venus sur les Champs-Élysées. C'est à partir de cette manifestation que tout a été cassé. Et, comme il n'y a pas eu de réquisition, les terrasses étaient étalées, les commerçants étaient ouverts et tout a été cassé. Et l'État a décidé de prendre en charge les dégâts. C'est la lettre que j'ai lue le 26 novembre, lorsque nous avons eu la dernière réunion en 2018. Malheureusement, l'État a considéré que les dégâts étaient tellement importants qu'il ne pouvait plus prendre en charge tous les problèmes concernant les commerçants et notamment, ceux de notre arrondissement qui se situent dans l'espace du triangle d'or. Cela coûte une fortune. Les policiers passent chez les commerçants et leur demandent de fermer, de faire attention s'ils souhaitent ouvrir, mais de fermer dès qu'ils voient arriver les manifestants. Donc, vous pensez bien que nous n'allons pas mettre sur le site « faites comme vous le sentez, faites comme vous voulez ». Depuis le 17 novembre, d'une semaine à l'autre, c'est un rendez-vous hebdomadaire avec les gilets jaunes. Ils sont en train de préparer l'acte 11 et nous devons gérer, en fonction de ce que l'État, la Préfecture et le ministère de l'Intérieur nous donnent comme informations...

**M. BALADI** : Vous faites vivre le débat et c'est bien, je trouve, qu'il y a de nouvelles idées. Pour paraphraser Kennedy, je dirais cependant que, avant de vous demander ce que nous pouvons faire pour vous, il faut vous demander ce que vous pouvez faire pour nous. Or, sauf erreur de ma part, il n'y a eu aucune proposition concrète d'aide. Vous dites qu'il n'y a eu aucune communication mais vous avez récupéré, apparemment, des données sur le site de la préfecture, et vous les avez communiquées. Sur le site de la Mairie, comme Madame le Maire vient de le dire, nous avons, systématiquement, tous les vendredis, indiqué les dernières informations dont nous disposions. Systématiquement.

**Mme DESBONNETS** : Non. J'avais fait un mail à l'époque sur ce sujet.

**M. BALADI** : J'avais demandé la parole. Madame BARLIS fait un vœu pour demander à ce que l'on suive le règlement et on va essayer de le suivre car il existe déjà. Encore une fois, vous faites vivre le débat et c'est très bien. Mais nous avons considéré qu'il ne fallait pas mettre en exergue, en amont, le 8<sup>e</sup> arrondissement car il y avait également, sur l'arrondissement, lorsque nous communiquions au-delà de l'arrondissement, des inscriptions indiquant « à mort les riches. » Donc il était compliqué de communiquer sur les réseaux sociaux, sauf à faire, peut-être, de la publicité et à faire de la politique.

Nous avons donc préféré cibler notre action et parler directement aux gens. Pour les poubelles, c'est très précis. Devant les immeubles, des affichettes ont été placées par les services de la voirie. Je vais vous les montrer.

**Mme DESBONNETS** : Mais pas partout. Je sais que cela a été le cas dans certains quartiers.

**M. BALADI** : Vous dites des choses qui sont fausses.

**Mme DESBONNETS** : Pas rue du faubourg Saint-Honoré.

**M. BALADI** : Je suis habitant du 8<sup>e</sup> arrondissement et j'ai vécu tous les week-ends comme, ici, autour de cette table, un certain nombre de personnes. Nous l'avons vu, nous l'avons vécu. Nous avons demandé aussi à certains commerces de fermer et à certains commerces de ne pas forcément vendre de l'alcool à des militants. Nous avons agi sur le terrain, André TILLOY, Grégoire GAUGER Jeanne d'HAUTESERRE. La majorité de l'arrondissement a agi. Après, vous vous êtes mise toute seule dans l'opposition.

**Mme d'HAUTESERRE** : Il faut que les choses soient très claires. Les manifestations des gilets jaunes portent évidemment sur les revendications, et je le dis à longueur de journée sur les plateaux TV, qui ont une légitimité pour certaines d'entre elles. Mais le mouvement a été infiltré par des casseurs. Les premières manifestations, à partir du mois de novembre, ont été terribles pour notre arrondissement. Les médias n'ont pas relevé qu'ils sont entrés dans les immeubles, ont fracassé « les vigiks ». Les casseurs ont pu accéder dans les halls. Les radicalisés sont montés dans les immeubles et ont menacé les habitants à travers leurs portes. Les messages entendus sont terribles. Ces gens sont venus pour « casser du flic », des riches, des aristos, lorsqu'ils entraient dans un immeuble, ils voyaient les noms inscrits sur les boîtes aux lettres. C'était terrible ! Il y a un traumatisme pour les habitants qui ont considéré qu'ils ont été stigmatisés parce qu'ils habitent dans un arrondissement privilégié. Casser des « aristos », « des bourgeois », oui cela crée une peur et un traumatisme, notamment pour une famille qui a failli brûler vive dans son appartement. Les pompiers n'ont pas pu accéder à l'immeuble incendié parce que des poubelles et des voitures ont été brûlées pour empêcher les camions de pompiers de passer. C'est le général des pompiers qui m'en avait parlé la semaine dernière, alors que je ne connaissais pas les détails. Je ne veux pas stigmatiser sur ces faits mais chaque fois que j'en parle, j'indique bien qu'il n'y a pas que des riches dans cet arrondissement, il y a aussi des gens qui travaillent, des familles, des crèches, des écoles et que l'on y vit normalement. Tous les gens qui habitent dans l'arrondissement ne font pas partie du CAC 40, ne sont pas tous des Ministres, des héritiers ou des rentiers. Voilà ce qu'on retient aujourd'hui de ces manifestations.

**Mme BARLIS** : Personne ne nie dans cette salle que la période est difficile à vivre pour notre arrondissement et pour sa population. Ce n'est pas le problème. Mais je ne vois pas pourquoi le fait de demander un mail avec des informations précises envoyées aux élus de l'arrondissement pose problème. Nous avons été élus démocratiquement et je ne vois pas en quoi cela mettrait de l'huile sur le feu et serait répandu sur les réseaux sociaux. J'ai parlé avec beaucoup de collègues parisiens qui ont tous reçus, au plus tard le lendemain de la sortie de la réunion en préfecture, des informations de la part de leur maire. Ce n'est pas le cas pour nous. Alors que ce serait la moindre des choses. Là-dessus, sachant que je ne suis pas toujours d'accord avec Madame DESBONNETS, je la rejoins sur le fait que nous sommes des élus. Nous ne sommes pas, certes, maires, comme vous, mais nous

sommes élus de cet arrondissement, nous sommes aussi sollicités par les habitants et nous n'avons pas cette information.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je suis entièrement d'accord avec vous. Les informations que nous recevons le vendredi après-midi de la préfecture avec l'arrêté en question et le document de réquisition nous sont adressées par mail. Nous les diffusons sur le site de la mairie.

**Mme DESBONNETS** : On vous a envoyé des mails, et vous ne nous avez pas répondu.

**Mme BARLIS** : C'est trop facile. Le fait d'envoyer les informations aux élus constitue le b.a.-ba d'un travail municipal. S'il faut aller sur le site pour avoir toutes les informations...

**Mme d'HAUTESERRE** : Est-ce que vous croyez vraiment qu'en tant que Maire, je vais demander à mes services de ne pas envoyer les informations ? Est-ce que vous croyez vraiment cela ?

**Mme BARLIS** : Je ne sais pas.

**Mme d'HAUTESERRE** : Mon directeur de cabinet est à côté de moi. Est-ce que j'ai donné instruction pour que les informations ne soient pas envoyées ?

**Mme BARLIS** : Ce n'est pas le problème. Votre rôle est de vérifier que tous les élus disposent de l'information. Cela ne suffit pas que cela soit affiché en mairie. Nous ne sommes pas des citoyens lambda. Nous sommes des élus de la République. Comme vous.

**Mme d'HAUTESERRE** : Les informations sont diffusées même si, peut-être, elles ne sont pas transférées par mail directement en provenance du préfet de police.

**Mme DESBONNETS** : L'adjoint à la sécurité les reçoit quand même ? Rassurez-moi. Sinon, c'est quand même grave.

**M. GAUGER** : Je voulais dire que, pour toutes les communications qui concernaient notre délégation, nous recevons l'information. Quand il s'agit de délégations sur des sujets très précis par rapport aux conséquences que peuvent avoir les mouvements, nous recevons ces informations. Évidemment. Quand il faut décider des fermetures, par exemple.

**Mme LECUYER** : J'ai eu un échange avec le directeur de cabinet, Monsieur SIMBAULT, qui m'a dit d'aller voir sur le site de la Mairie de Paris.

**Mme d'HAUTESERRE** : Sur la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, évidemment.

**Mme LECUYER** : Et sur celui de la Mairie de Paris. Il est en ligne sur le site de la préfecture de police et sur le site de la Mairie de Paris.

**Mme d'HAUTESERRE** : Et aussi sur le site de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme LECUYER :** Ce n'était pas sur le site de la Mairie de l'arrondissement. C'est pour cela que l'on vous en parle.

**Mme d'HAUTESERRE :** Vous êtes en train de me dire que l'information n'est pas sur le site de la mairie du huitième arrondissement ?

**Mme LECUYER :** Le 7 décembre, il n'y avait aucune information sur le site de la mairie du huitième arrondissement. Alors qu'il y avait des commerçants qui vous sollicitaient et qui demandait quoi faire.

**Mme d'HAUTESERRE :** Concernant les commerçants, c'est la police qui y passe.

**Mme LECUYER :** Mais les habitants nous demandent, en tant qu'élus, quoi faire.

**M. TILLOY :** De quoi parle-t-on ? Quelles sont les informations que l'on possédait avant ?

**Mme LECUYER :** Le 7 décembre, des commerçants nous ont demandé quoi faire le lendemain. Par exemple rue Marbœuf.

**M. TILLOY :** De quelle information Paris disposait pour leur répondre ? de la lettre qui était sur le site. Et il n'y avait rien de plus.

**Mme LECUYER :** Sur quel site ?

**Mme BARLIS :** Vous avez le temps de regarder toutes les heures le site de la Mairie de l'arrondissement ? Moi non.

**Mme LECUYER :** Ce n'était pas sur le site de l'arrondissement. C'est ce dont nous parlons.

**Mme BARLIS :** Est-ce que, Madame la Maire, vous prenez l'engagement, vendredi, de nous transférer les informations que vous aurez jeudi soir ? Ce n'est pas critique.

**Mme d'HAUTESERRE :** La réunion avec le préfet se termine à peu près vers 19h30. Le directeur de cabinet du préfet nous envoie les informations réactualisées par rapport aux gilets jaunes, s'ils déclarent ou ne déclarent pas le parcours car ils attendent la dernière minute. On nous envoie ensuite les informations, et, jusqu'à maintenant, j'ai toujours demandé qu'on les mette sur le site de la Mairie de l'arrondissement. Et, surtout, de les afficher à l'entrée de la mairie.

**Mme BARLIS :** Donc, la réponse à ma question est non ? Vous ne ferez pas en sorte, quand vous recevrez les informations, qu'elles soient transférées à tous les élus ? C'est ça votre réponse ? Vous ne mettez que sur le site ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Ma réponse est que c'est le directeur de cabinet du préfet qui nous envoie les informations réactualisées.

**Mme BARLIS :** D'accord mais une fois que vous les avez ?

**Mme d'HAUTESERRE :** On vous les transfère...

**Mme BURLIS** : Donc, vendredi, on l'aura ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Oui. Normalement.

**Mme BURLIS** : Merci.

**Mme d'HAUTESERRE** : Ce n'est rien de transférer un mail...

**Mme DESBONNETS** : C'est de la communication. De la même façon, lorsque vous fermez un équipement, il faut que l'on regarde sur Twitter pour apprendre que l'équipement est fermé par Monsieur GAUGER. Ce qui est très sympa mais il faut que l'on passe notre vie à regarder les réseaux sociaux, sites Internet... La piscine a été fermée un jour, par rapport aux gilets jaunes, et je l'ai appris par Twitter. Je ne le savais pas. La moindre des choses aurait été, peut-être, de nous envoyer cette communication. C'est juste de l'information.

**Mme d'HAUTESERRE** : Excusez-moi, Madame DESBONNETS, mais vous avez constaté, quand même, que, sur ces problèmes de gilets jaunes, on « patauge » tous. A la préfecture de police, on nous dit simplement : « vous jugez par vous-même s'il y a un risque qu'ils arrivent ou qu'ils n'arrivent pas, et en fonction, on gère. C'est-à-dire que, pour les équipements de proximité, et notamment la piscine, la Mairie centrale juge de fermer ou de ne pas fermer et nous devons indiquer, s'il y a des risques de débordements ou pas. C'est ce qui se passe ces dernières semaines par rapport aux commerçants qui en avaient assez d'installer des protections. La police leur a simplement dit que, s'ils voient des débordements, ils doivent tirer le rideau. Voilà comment les choses se passent. Je suis désolée mais « on patauge », parce que personne ne s'attendait à cette violence lors de ces manifestations. Et chacun, élus, habitants, nous envoient des photos des personnes qui cassent ou sortent de leur coffre de voitures des outils, tronçonneuses... Chacun essaie de faire ce qu'il peut pour que les choses se passent bien.

Je mets donc aux voix la délibération. Qui est pour ?

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

## **7 ° / 2019 DJS 94 — Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER.*

**M. GAUGER** : Nous avons un règlement intérieur des équipements municipaux sportifs un peu obsolète. Certains extraits dataient même des années 70. Sa réactualisation était nécessaire. Elle est importante. Sous le contrôle de Madame la Maire, je me suis investi personnellement dans les réunions relatives à ce règlement. Il y a des éléments positifs mais aussi des éléments sur lesquels nous avons dû « monter au créneau. » Je vais attirer votre attention sur certains points qui existaient déjà mais qui constituent des éléments positifs. Je pense qu'il est intéressant pour nos collègues de les connaître.

Ce règlement intérieur nous donne un peu la marge de manœuvre, nous élus délégués à la jeunesse et au sport et chefs d'établissements pour être réactif par exemple face aux gilets jaunes. Et aux

fermetures. Les fermetures interviennent parfois le jour même. Mon objectif est donc de communiquer dans l'immédiateté à tout le monde, ce que permet ce règlement. Ce règlement permet également, en termes de sécurité, le bon fonctionnement. De nombreux éléments ont été ajoutés par la Ville de Paris en termes de mixité, de tolérance. C'est un plus qui va dans l'air du temps mais, ce qui nous intéresse surtout, c'est son effectivité par rapport aux problématiques que l'on rencontre de comportements, d'incivilités, de problèmes de sécurité, de la nécessité, parfois, d'appeler les forces de l'ordre quand on a des invasions d'équipements, ce qui est arrivé à deux reprises depuis le début de la mandature. Tous ces éléments ont été améliorés ce qui est positif.

Maintenant, il faudrait surtout améliorer les équipements sportifs au niveau parisien. Dans notre arrondissement, nous avons de la chance puisque Roquépine comme vous le savez, depuis plusieurs années, est en train d'être réhabilité et que l'équipement sportif Jacqueline Auriol est neuf. Nous devons être attentifs pour qu'il reste en état car, dès qu'on laisse un peu de lest, la situation peut se dégrader très vite, dans une forme de cercle vicieux. Mais c'est un établissement où la situation s'améliore, où nous avons de plus en plus de bons retours, où nous avons restructuré les équipes. Nous avons des équipes motivées. Elles sont heureuses d'être là et c'est un réel plaisir. Je le ressens par le biais des signalements. Au début, à l'ouverture, il y avait des signalements réguliers et, maintenant, c'est extrêmement rare. Il y a un process interne très réactif par rapport à ces signalements et par rapport à toute fermeture. Il y a des risques d'absentéisme et de maladie très forts dans le personnel de la Ville de Paris, et nous avons, pour notre part, mis en place un process priorisant les postes et les équipements puisqu'il y a quatre équipements de la DJS sur l'arrondissement, Roquépine, le centre Auriol, le centre d'animation ABSP et les bains douches. Donc, je trouve que les choses s'améliorent. Tous les arrondissements n'ont pas cette chance. Ce règlement est l'occasion de le rappeler. Il y a quand même des équipements, à Paris, qui sont dans un état terrifiant et on manque d'équipements dans Paris. Il n'est donc pas possible de laisser la situation dérapier en la matière. Voilà les aspects positifs de ce règlement.

En revanche, concernant l'aspect négatif, lors des discussions avec la Ville de Paris à l'hôtel de ville, la Ville voulait réduire, comme toujours, de manière considérable le rôle des maires d'arrondissement notamment sur les décisions concernant les créneaux pour les équipements de proximité. Nous sommes donc montés aux créneaux et de vraies discussions ont été ouvertes. Des vœux ont été posés par notre groupe, puis retirés parce que les discussions restent ouvertes. Donc, cet aspect-là n'est plus abordé dans le règlement intérieur comme il devait l'être suivant le projet initial de l'hôtel de ville. Demain soir je serai à nouveau à l'hôtel de ville pour en discuter pour obtenir une démarche équilibrée. Même si une vision parisienne du sport est nécessaire, il faut également prendre en considération les mairies d'arrondissement qui sont plus près des usagers et des associations. Il est important de garder cet équilibre, notamment sur l'attribution des créneaux associatifs et scolaires. Ce règlement n'est donc pas encore pleinement satisfaisant puisque ces dimensions concernant les créneaux ont été retirées. J'appelle donc à l'abstention dans l'attente que les discussions soient terminées sur ce règlement.

**M. LEBEL** : La première réflexion c'est qu'on sait pourquoi maintenant, en argot, un avocat s'appelle un « bavard ». La deuxième concerne l'article 1.8. Je note avec intérêt que sont interdits, dans les piscines, les étoffes et autres matières couvrant le visage, les jambes voire la totalité du corps du baigneur. Je suppose qu'il s'agit du burkini.

**M. GAUGER** : Dans les lois de la République, on ne cite pas exactement ce que c'est et cela laisse une marge d'appréciation au chef d'établissement confronté à ce genre de situation.

**M. LEBEL** : Ce n'est donc pas le burkini?

**M. GAUGER** : Cela peut être cela mais cela peut être aussi autre chose. Quelque chose qui atteint à l'ordre public. Mais cela permet, de pouvoir agir face à cette situation.

**M. LEBEL** : Mais cela interdit bien les burkinis.

**M. GAUGER** : Notamment. Nous n'avons été confrontés, depuis le début de la mandature, qu'une fois, à cette situation. Et cela s'est réglé très bien, par la discussion.

**Mme DESBONNETS** : Je tenais à remercier Monsieur GAUGER pour le travail auprès de l'association sportive et à vraiment souligner l'importance que nos attributions de créneaux reviennent bien aux arrondissements qui connaissent et comprennent les besoins de leurs administrés. Au niveau de la piscine, je constate que la Mairie de Paris a tendance à avoir une politique anti associations pour donner les créneaux. Les créneaux pour les associations sportives sont très limités puisque la Ville de Paris souhaite ouvrir au maximum au public. Et, si je ne me trompe pas, vous avez dit une fois, Monsieur GAUGER, que notre piscine, justement, était la piscine la plus ouverte en termes d'horaires au public. Je m'interroge donc pourquoi cette piscine ferme aussi tôt le samedi, à 17h30 et pourquoi il n'y a pas d'extension d'horaires. Mais on n'en avait déjà un peu parlé. On pourrait au moins étendre ces créneaux pour le printemps et l'été. D'autre part, je ne veux pas opposer les deux conceptions, l'ouverture au public, et l'ouverture aux associations, car il s'agit de deux idéologies très différentes. Mais je voudrais quand même souligner les problématiques que rencontrent les clubs de natation puisque, depuis 2012, le tarif a été multiplié par quatre. Je ne vais pas parler de rentabilité d'association pour ne pas vexer l'idéologie socialiste mais, tout du moins, juste parler de la survie économique d'un club de natation puisqu'il loue une ligne d'eau. Et, dans cette ligne d'eau, ils ne peuvent mettre que 10 à 12 nageurs. Donc, ce n'est pas comme la location d'une salle où on peut essayer de rajouter du monde.

D'autre part, dans l'arrondissement, l'association paye la ligne d'eau mais, en plus, elle paye le bassin de bain bouillonnant ce qui conduit à des tarifs qui deviennent très importants aujourd'hui. Ce qui signifie que les clubs sont obligés d'augmenter les cotisations. Je ne me suis pas trop penché sur la question mais il faut voir que, aujourd'hui, il y a quand même dans ces clubs de natation des débutants, du perfectionnement, mais aussi, donc, des débutants. Il y a beaucoup d'adultes, plus qu'on ne le suppose, qui ne savent pas nager et qui ont besoin de ces clubs. Dans le règlement intérieur, je souligne encore une fois que l'activité comprend l'habillement et le déshabillage. Pour le badminton, vous pouvez venir déjà en tenue mais, pour la natation, vous ne pouvez pas venir en tenue. Ce qui fait que, en pratique, cela ne fait même pas vraiment 40 minutes réelles de cours pour les adhérents. Donc, ils ont à la fois une politique tarifaire très importante qu'ils ne comprennent pas forcément et, derrière, une heure de cours leur est vendue pour, au final, n'avoir que 40 minutes effectives. Je sais que c'est un problème d'organisation mais est-il possible de faire en sorte que les personnes puissent entrer un peu avant la fermeture de la piscine puisqu'il y a 30 minutes incompressibles entre la fermeture au public et l'entrée des associations. Est-ce que, dans l'arrondissement, il n'est pas possible d'agir en la matière pour les associations qui, vous le savez bien, sont confrontées à cette problématique ?

**M. GAUGER** : Merci pour vos observations et compliments. Je vais y répondre en synthétisant. Concernant les horaires, il faut savoir que la décision avait été prise, sous l'ancienne mandature, et

nous l'avons soutenue, que la piscine Jacqueline Auriol soit la piscine qui ait les plus larges horaires d'ouverture au grand public. Il y a en effet des piscines où il y a tellement d'associations qu'il y a très peu de créneaux « en libre-service ». Ce que les gens ne comprennent pas. Car, maintenant, ils veulent aller nager après le travail. Par ailleurs, nous avons priorisé les scolaires. Je me souviens que, lorsque j'étais petit, dans le quartier, on nous envoyait à l'autre bout de Paris. La priorité a donc été mise sur les scolaires, d'une école privée ou publique car les enfants n'ont pas choisi d'être dans le public ou le privé. C'est un combat. Nous devons leur donner accès à la piscine. On se rend compte que c'est un vrai problème, et même au niveau national, que l'apprentissage de la natation. Nous avons un retard énorme et cela constitue donc une priorité, sous l'autorité de Madame le Maire, de donner l'accès aux enfants à la piscine.

Concernant les horaires, nous nous sommes battus pour disposer d'une extension le jeudi soir en nocturne. Alors que la piscine n'en disposait pas, à la base. Mais, une extension nécessite du personnel et il faut savoir que la Ville de Paris est à flux tendu en termes de personnel et notamment de maîtres-nageurs. On ne forme pas suffisamment de maîtres-nageurs en France et, d'autre part, le coût est énorme. Je suis en train de me battre pour que nous disposions d'une deuxième extension dans la semaine mais cela demande une réorganisation des services. Mais c'est en discussion.

Concernant les tarifs et la priorité aux associations, vous êtes membres d'une association de piscines du 8<sup>e</sup> et je ne voudrais pas rentrer dans le conflit d'intérêt mais cette association a, d'ailleurs, je pense, depuis le début de la mandature, comme les associations sérieuses, vu le nombre de lignes augmenter en passant d'une fréquence d'une fois par semaine à deux fois par semaine. Je ne pense donc pas qu'elle pourra se plaindre à ce niveau-là.

Concernant les tarifs, je vous rejoins car ils ont en effet été multipliés par quatre à Paris. C'est énorme. C'est beaucoup trop. Après, c'est toujours la même problématique. Nous nous trouvons dans Paris. Cela reste élevé pour certaines associations tandis que, pour d'autres, c'est toujours plus avantageux qu'une salle privée. Cela reste extrêmement compétitif et nous insistons auprès des associations pour leur indiquer que, finalement, c'est un peu une forme de subvention qui leur est apportée et qu'il est nécessaire d'être à la hauteur de ces équipements. C'est pour cela que, à la fin de chaque année, nous remettons en cause l'utilisation des équipements pour juger si les associations ont été au niveau, ou pas, des usagers. Mais je confirme que les tarifs sont extrêmement élevés. Même s'il est normal que le bassin soit payant. Dans toutes les piscines, il y a deux bassins. Un bassin d'initiation et un bassin de 25 m, qui sont tous les deux payants car il est possible d'avoir deux clubs en même temps. Un club et un scolaire. Les horaires évoluent, en été comme hiver, en fonction de la saison. S'il le faut, nous les ferons évoluer. En tout cas je vous rejoins sur le fait qu'il est plus positif que les horaires soient les plus larges possible et que les tarifs soient les moins élevés possible. Mais il faut prendre en compte les réalités du terrain. Et nous essayons de faire au mieux.

**M. LEBEL** : Lorsque j'avais négocié avec Patrick SIMBAULT les créneaux d'utilisation de la piscine, nous avons priorisé, évidemment, les enfants des écoles. Et je me suis rendu compte, que, par exemple au collège Condorcet, ils se rendent dans d'autres piscines que celle de l'arrondissement qui ne disposent pas de créneaux scolaires suffisants.

**M. GAUGER** : Maintenant, on priorise les plus petits en termes de proximité, parce que c'est plus facile. Comme nous n'avons pas assez de créneaux, les plus petits vont aller à la piscine du 8<sup>e</sup> arrondissement et ceux qui sont un peu plus grands pourront aller plus loin, dans d'autres piscines, au

regard de nos capacités. Par exemple pour le collège Condorcet, vous avez la piscine Valeyre aussi proche via la ligne 2 que la piscine du 8<sup>ème</sup>.

Nous prenons donc également en considération l'âge, et les moyens de transport.

**M. LEBEL** : Quel est le pourcentage d'utilisation des créneaux par les enfants des écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement ?

**M. GAUGER** : Je n'ai pas les chiffres précis mais quasiment toutes les matinées sont réservées à nos scolaires et, parfois, les débuts d'après-midi.

**M. LEBEL** : Je vous remercie.

**Mme LECUYER** : J'ai juste une petite remarque. L'AGF 8<sup>e</sup> est justement un peu inquiète sur les créneaux piscine pour la rentrée prochaine.

**M. GAUGER** : Je n'ai pas eu le même son de cloche à ce sujet. Leurs créneaux ont également été augmentés et adaptés et, donc, je recevrai la présidente, comme trois fois par an, sur ce sujet.

**Mme LECUYER** : Ils l'ont évoqué samedi.

**M. GAUGER** : Mais ils n'ont pas évoqué cela auprès de moi. En tout cas, pas la présidente.

**Mme LECUYER** : Elle va vous contacter.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

**A L'UNANIMITE (1 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'approbation du règlement des équipements sportifs municipaux

**Suffrage exprimé POUR le projet: 1** (Mme Corine BARLIS)

**ABSTENTIONS : 11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

## **8 ° / 2019 DJS 95 — Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**M. GAUGER** : Je vais être assez rapide sur cette délibération car elle ne concerne pas notre arrondissement. Les clubs-houses sont des lieux de vie associatifs qui concernent principalement les 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements, sur les grands stades, les grands clubs qui ont des équipements, et notamment le long du périphérique. Il y a eu à ce sujet de réelles discussions entre la majorité et l'opposition pour déterminer des prix raisonnables et je pense donc que nous pouvons appeler à voter pour.

**M. LEBEL** : Cela ne nous concerne pas.

**M. GAUGER** : Bien sûr, mais je donne le contexte. J'en discutais encore avec le cabinet de Monsieur MARTIN cet après-midi, et il existe une volonté de rééquilibrer les clubs-houses entre l'Est et l'Ouest, ce qui paraîtrait une bonne chose. Mais, au centre, même si on réfléchit il semble difficile d'identifier un foncier pour mettre un local à disposition des associations. Je vous appelle à voter pour sachant que cela ne concerne pas l'arrondissement.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Je mets aux voix. Qui est pour ?

**A L'UNANIMITE (6 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR le projet: 6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY)

**ABSTENTIONS : 5** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

M. François LEBEL ne prend pas part au vote

### **9 ° / 2019 DEVE 7 — Subvention de 13 500 euros à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs**

*Rapporteur : M. André TILLOY*

**M. TILLOY** : Il s'agit de voter pour la création de réseaux de refuges LPO à Paris. Ces refuges permettent de donner un label à certains espaces verts pour protéger la faune, en l'occurrence. Cela consiste à respecter une charte qui tient en quatre points. Il s'agit en premier lieu de donner des conditions propices à la faune et à la flore. Il s'agit ensuite de ne pas utiliser de produits chimiques, puis de limiter l'impact environnemental, et enfin d'interdire la chasse sur le territoire en question. Je pense qu'il n'y a pas de risque sur ce point, à Paris.

Avant de revenir sur cette délibération avec un œil un peu plus critique, il s'agit de déléguer cette démarche à une association, la LPO France. Il s'agit en premier lieu de déterminer les sites concernés pour créer ce réseau de refuges. Cette étape est déjà franchie et vous avez dans le document la liste. Durant la deuxième année, puisque le programme s'étale sur cinq ans, un inventaire de l'avifaune sera réalisé puisqu'il s'agit de protéger les oiseaux.

En troisième et quatrième année, des visites annuelles seront organisées ainsi que des réunions avec les personnes en charge de la gestion de ces espaces. Enfin, durant la cinquième année, serait établi un bilan et des recommandations pour la période suivante.

Je voudrais attirer votre attention sur deux points. Le fait de demander de ne pas utiliser de produits chimiques signifie que les rats doivent seulement être chassés avec des appareils écoville sans que l'on ait le droit d'utiliser d'autres outils chimiques notamment pour combattre ce problème des rats à Paris. Cela pose un problème à Paris.

Par ailleurs, pour respecter la charte, il faut que la lumière soit coupée ou baissée à la nuit tombante. Or, dans l'espace qui nous concerne, puisque ce projet nous concerne sur un site de l'arrondissement, avec le cours Albert 1<sup>er</sup> la situation est complexe puisque les personnes se promènent le long du quai y compris à la nuit tombante, je précise en tout bien tout honneur. Je voulais donc souligner ces deux points avant de soumettre la délibération à votre vote. Je vous invite à voter pour à condition que l'éclairage soit maintenu.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y a-t-il des observations ?

**Mme BARLIS** : Concernant la remarque sur les rats, cela fait de nombreuses années que, dans beaucoup de grandes villes du monde, les produits chimiques sont interdits pour lutter contre la prolifération des rats. Sur ce point-là, la délibération ne changera pas grand-chose.

**M. TILLOY** : Alors, dans ces grandes villes du monde, y a-t-il beaucoup, plus ou moins de rats ?

**M. LEBEL** : Il y en a bien plus.

**M. TILLOY** : Parce que, à Paris, on constate qu'il y en a beaucoup.

**Mme BARLIS** : Il y en a beaucoup mais il y a aussi tout un plan de lutte contre les rats qui est mis en place et déployé depuis plusieurs mois. Notamment sur notre arrondissement. À plusieurs endroits, les services de la Ville sont intervenus avec efficacité pour dératiser.

**Mme DESBONNETS** : Le maire du 17<sup>e</sup> arrondissement a quand même été convoqué à New-York pour expliquer ces propositions.

**Mme BARLIS** : Il a fait son petit coup de pub.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

**A L'UNANIMITE (10 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR le projet: 10** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

**ABSTENTIONS : 2** (M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

**10 ° / 2019 DFA 5 — Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles**

*Rapporteur : M. André TILLOY*

**M. TILLOY :** Cette délibération consiste à renouveler l'exploitation du matériel publicitaire à Paris. Cela concerne les mâts et les colonnes que l'on peut voir un peu partout dans Paris. Cela concerne 1250 équipements. Vous avez des photos. Il y a trois types de colonnes. Soit des fixes soit des rotatives, soit des à la colle où on colle des affiches. Il y a également, donc, des mâts publicitaires. Il s'agit de renouveler la concession pour ces équipements. La concession consiste en la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de ces équipements. Concernant la maintenance, en page 15, vous avez le détail du niveau d'intervention qui est demandée et qui paraît tout à fait correct : une heure pour une intervention légère, quatre heures pour une intervention intermédiaire, de 24 heures pour une intervention lourde. Cela me semble raisonnable. Ce contrat sera renouvelé pour huit ans. Donc, les affiches publicitaires qui sont placées dans ces équipements concernent des annonces culturelles, économiques, sociales et sportives, et, puisque le gestionnaire sera chargé de la tarification, celle-ci devra favoriser les spectacles vivants.

La négociation qui s'est déroulée a présenté certaines particularités. En premier lieu, la Ville deviendra propriétaire des équipements. Ensuite, tout le matériel sera renouvelé puisqu'il s'agira de matériel neuf. À l'intérieur des colonnes, sur le petit dôme situé au sommet, il y aura un équipement informatique concernant notamment des réseaux. Le revenu minimum garanti par la concession s'élèvera à 9 millions d'euros minimum par an. Le montant pourra donc être plus élevé en appliquant la règle de 48,5 % du chiffre d'affaires recueillis par le concessionnaire. Les emplacements seront les mêmes, globalement, que ceux qui sont actuellement utilisés. J'en ai repéré un seul nouveau, à l'angle des boulevards Malesherbes et de la rue de Monceau. Voilà pour le contenu de ce dossier.

Concernant la consultation, deux sociétés ont satisfait aux exigences du cahier des charges : PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE (mandataire) et société PRISMAFLEX INTERNATIONAL et la société JC Decaux. Trois critères ont été utilisés : esthétique et technique, financier, et la gestion de l'immobilier. Au vu de ces trois critères, c'est la société JC Decaux qui est arrivée en tête. Nous devons donc voter pour décider de donner cette concession à ce candidat.

Concernant la mise en œuvre, les mâts seront installés de juillet à novembre 2019 et les colonnes d'août à décembre 2019. Le contrat me paraît assez complet et je vous invite à voter pour cette délibération.

**Mme d'HAUTESERRE :** Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

**Mme DESBONNETS :** Le marché actuel expire le 26 avril et le déploiement du nouveau mobilier interviendra en janvier 2020. Je pense que cela aurait pu être prévu plus en amont pour permettre une sécurité juridique. Il semblerait par ailleurs qu'une baisse financière des recettes soit prévue puisque la redevance va baisser en passant de 10 millions d'euros en 2016 à 9 millions en 2020. C'est pourquoi je m'abstiendrai, personnellement.

**M. TILLOY :** J'entends deux points dans votre remarque. Le premier concerne le timing pour préparer ce dossier.

**Mme DESBONNETS** : Il ne s'agit pas de tout critiquer.

**M. TILLOY** : Je crois que notre conseil est enregistré et je pense que les gens de la mairie centrale liront votre remarque. Je ne me sens donc pas tenu d'y répondre. Concernant le revenu, nous avons des éléments et je me contente de les lire. Effectivement, la moyenne repérée sur les 6 années précédentes est de 9,6 millions d'euros alors que, effectivement, le revenu espéré ici est de 9,5 millions d'euros. Je le confirme, il y a une légère baisse. Mais je ne peux qu'exposer le dossier.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets aux voix la délibération.

**A L'UNANIMITE (8 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR le projet: 8** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, M. François LEBEL, Mme Corine BURLIS)

**ABSTENTIONS : 4** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

**11 ° / V08 2019 01 — Vœu de Mme Catherine LECUYER relatif à la pose d'un panneau « attention école » rue de Miromesnil**

-Considérant que le piéton est l'usager le plus vulnérable de l'espace public et qu'il mérite à ce titre de faire l'objet d'une protection renforcée toute particulière, a fortiori lorsque ce piéton est mineur ;

-Considérant le nombre important de familles du 8<sup>ème</sup> arrondissement empruntant la rue de Monceau à partir du boulevard Malesherbes pour rejoindre l'école primaire de la rue de Monceau et les collèges et lycées rue du Général Foy et rue de Naples tous les matins ;

-considérant la rue de Miromesnil très empruntée par les automobilistes à partir du boulevard de Courcelles pour rejoindre le boulevard Malesherbes ;

-considérant la dangerosité du carrefour Monceau /Miromesnil signalée par plusieurs familles malgré les 4 passages piétons ;

**Catherine LECUYER émet le vœu qu'un panneau « attention école » soit installé rue de Miromesnil en amont du carrefour Monceau/Miromesnil**

**Mme LECUYER** : Mon premier vœu est relatif à la pose d'un panneau « attention école » rue Miromesnil. Plusieurs familles m'ont signalé cette difficulté et m'ont demandé si la Mairie pouvait intervenir au niveau du carrefour Miromesnil Monceau puisque cet endroit est très passant le matin en particulier avec un certain nombre de familles qui arrivent du boulevard Malesherbes, et qui remontent la rue Monceau en particulier pour rejoindre l'école élémentaire Fénelon Monceau. Cela concerne également toutes les personnes qui se dirigent vers Fénelon et Racine pour les plus âgés,

rue du général Foy, rue de Naples, etc. Effectivement, le carrefour est dangereux, les voitures vont vite, quand elles arrivent du boulevard de Villiers et qu'elles rejoignent le boulevard Malesherbes. Donc, il est demandé s'il y a possibilité de mettre un signal ou, en tout cas, de manifester la dangerosité du carrefour puisqu'il y a un certain nombre de familles qui traversent, pour demander aux voitures de ralentir. C'est pourquoi nous avons envisagé cette pose d'un panneau « attention école » qui pourrait inciter les voitures à ralentir à l'approche de ce carrefour. Donc, ce panneau, logiquement, après un repérage sur les lieux pour être efficace, devrait être posé juste en amont de l'intersection Monceau Miromesnil. Sachant que les voitures venant de Villiers pour rejoindre le boulevard Malesherbes arrivent vite et ne sont pas freinées du fait des règles de priorité.

**Mme d'HAUTESERRE :** Comme vous le savez, la rue Miromesnil est une rue à sens unique qui part du boulevard de Courcelles et descend jusqu'à la place Beauvau. Sur ce périmètre et cette rue, effectivement, on rencontre l'école Fénelon. Tel qu'il est conçu, aujourd'hui, l'espace piéton commence entre la rue de Miromesnil et le 87 du boulevard Malesherbes. Donc, cet espace piéton existe pour que les gens puissent traverser. Maintenant, je ne suis pas opposée au fait de demander un panneau, et trouver l'emplacement où nous pourrions le mettre. En effet, puisque les écoles sont plutôt dans les rues de Naples, du général Foy, et que c'est Monceau...

**Mme LECUYER :** C'est bien en amont. Les voitures partent du boulevard de Courcelles, descendent, et vont croiser la route rue de Monceau. C'est là qu'il y a un carrefour, avec quatre passages piétons. Plusieurs familles puisque, moi-même, je n'utilise pas ce tronçon, m'ont signalé le fait que les voitures arrivaient relativement vite. Certaines, d'ailleurs, vont tourner sur la droite, pour rejoindre le boulevard Malesherbes tout de suite, tandis que d'autres vont continuer tout droit, vers le boulevard Malesherbes, mais en descendant. Il n'y a pas de feu.

**M. LEBEL :** Si, il y en a.

**Mme LECUYER :** Mais en contrebas. Mais c'est vraiment à l'intersection Monceau-Miromesnil que se pose la difficulté. J'ai sollicité les services il y a déjà six mois sur le sujet et comme je n'avais pas de nouvelles, j'ai souhaité relancer.

**Mme d'HAUTESERRE :** Vous n'avez pas de nouvelles parce que les services des directions ne prennent pas d'instructions autres que les miennes. Je n'ai pas été alertée sur ce sujet mais, en revanche, je ne suis pas contre, bien sûr. Je vais donc demander aux services de faire une étude pour savoir ce qu'ils peuvent nous proposer. Par exemple un gendarme couché, une zone à 30 km/h, un panneau qui doit être lumineux pour être efficace. Dans ce cas, il faudrait donc installer un plot électrique. Nous allons interroger les services et alerter le conseil de quartier, parce que, jusqu'à présent, je n'en ai pas été informée. Je découvre votre vœu. Il faut maintenant que les services techniques nous fassent des propositions dans ce cadre pour signaler la présence de cette école située de l'autre côté du boulevard Malesherbes, notamment du côté des numéros pairs. En effet, l'école Fénelon se situe du côté de la rue de Naples qui est du côté pair du boulevard Malesherbes.

**M. GAUGER :** Au numéro 47 rue de Naples.

**Mme LECUYER :** Mais ce n'est pas le sujet. Je parle vraiment d'une intersection qui, visiblement, est particulièrement dangereuse. J'ai transféré la demande à vos services il y a six mois pour les interpellier sur ce sujet que l'on m'avait fait remonter. C'est tout.

**M. LEBEL** : Je propose de faire ce qui a été fait dans l'école de la rue de la Bienfaisance, c'est-à-dire de mettre au sol un triangle imprimé qui indique qu'il y a une école. Effectivement, Les élèves de Racine et de Fénelon qui habitent, en tout cas, à l'Ouest de l'arrondissement, traversent cette rue de Miromesnil et, on peut alerter les automobilistes qu'il y a des enfants relativement jeunes qui peuvent traverser à cet endroit. Je pense donc qu'un triangle collé au sol, comme devant l'école de la bienfaisance, serait plus intéressant et sécurisant qu'un nouveau panneau vertical que personne ne regarde. En effet quand on conduit à Paris, on regarde quand même beaucoup plus la chaussée et les voitures que, en l'air, les panneaux de signalisation.

**Mme LECUYER** : Rue de la bienfaisance, il y a aussi des dos-d'âne.

**M. LEBEL** : Ce ne sont pas des dos-d'âne.

**Mme LECUYER** : Je ne sais plus comment on appelle cela.

**M. LEBEL** : Vous n'allez pas faire comme tous ces maires de France qui multiplient les ronds-points et les dos-d'âne au point qu'il y a des ronds-points absolument invraisemblables au seul profit des fabricants d'amortisseurs...

**Mme BARLIS** : Pour répondre à la proposition de vœu, Madame LECUYER, bien sûr, moi, je suis favorable à tout ce qui peut sécuriser les trajets des enfants. Par contre, je pense que le problème que vous soulevez relève du budget participatif et qu'il serait intéressant que les parents des écoles mentionnées, qui vous ont sollicitée, soient encouragés à déposer un projet. Ils ont jusqu'à début février. Cela permettrait ainsi de mobiliser autour de ce projet non seulement l'expertise des services de la Ville, mais également le soutien de la communauté scolaire. Je n'ai pas de problème avec votre vœu, mais peut-être que les services de la Ville ont effectivement des propositions plus adaptées et plus intéressantes en termes de sécurisation. C'est pour cela qu'il serait intéressant qu'ils se mobilisent dans le cadre du budget participatif, il y aurait ainsi une expertise tout en associant et mobilisant la communauté scolaire.

**Mme LECUYER** : Normalement, les services de la Mairie réalisent cette expertise.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je suis désolé mais il n'y a pas de services techniques à la mairie locale.

**M. LEBEL** : Non, mais il y a du bon sens.

**Mme d'HAUTESERRE** : Ce sont les services techniques de la voirie qui sont concernés.

**M. GAUGER** : Il faut effectivement identifier les endroits que l'on peut améliorer. Je rejoins mes collègues mais nous n'allons peut-être pas voter pour chaque panneau qui sera demandé ou signalé. Je ne suis pas ingénieur sur ces sujets. Et il y a la direction de la voirie pour nous accompagner.

**Mme LECUYER** : Mais, quand on ne nous répond pas !

**M. GAUGER** : Je pense que ce point est intéressant, qu'il faut l'évoquer auprès de Madame le Maire, mais le fait de voter sur ce sujet me paraît un peu dévoyer la mission des vœux. Donc, je ne voterai pas ce vœu. J'en profite également pour dire que j'ai fait remonter à votre cabinet, Madame le Maire, et je sais que cela sera traité, la demande d'installer un panneau rue de Courcelles pour indiquer le

centre sportif pour les gens qui ne connaissent pas cette entrée. Ainsi, cela permettra une meilleure circulation sur le site. Je fais confiance à votre cabinet pour que cette demande avance.

**M. LEBEL** : Ce n'est pas l'objet du vœu.

**Mme LECUYER**: Ce n'est pas l'objet du vœu.

**M. GAUGER** : Non. Je fais juste une observation. Comme vous en faites en permanence et à tout va, notamment Madame LECUYER

**M. LEBEL** : C'est une bonne suggestion.

**M. BALADI** : J'ajouterai juste que, effectivement, il s'agit sûrement d'un bon constat, mais pas forcément une bonne solution. En tout cas, avec le vœu rédigé comme tel. Je rejoins le Maire honoraire pour privilégier un panneau « attention école ». Nous avons cette problématique sur tout le boulevard Malesherbes, de haut en bas. Je pense aux écoles publiques et primaires et maternelles au niveau Roquépine et Surène. Quand j'étais petit, j'allais dans ces écoles et il y avait régulièrement exactement les mêmes problèmes que ce que vous soulevez. Le boulevard Malesherbes scinde l'arrondissement en deux et une réelle réflexion est nécessaire. Mais, selon moi, ce n'est pas en plaçant un panneau tel que celui-ci que l'on va résoudre cette problématique. En tout cas, nous devons participer à trouver une solution dans le budget participatif, dans le cadre de l'état spécial d'arrondissement, ou dans le cadre de notre budget puisqu'il existe également un budget régional pour ces aménagements. Pour mettre en place un ralentisseur, un triangle, ou une autre solution.

**Mme DESBONNETS** : Je pense que nous sommes tous d'accord pour une étude plus approfondie sur le quartier.

**M. GAUGER** : Si Madame le Maire prend l'engagement, c'est suffisant.

**Mme DESBONNETS** : Donc on vote le vœu en ce sens-là. Puisque le vœu doit être mis aux voix quand même.

**Mme d'HAUTESERRE** : Le vœu tel qu'il est rédigé non.

**Mme DESBONNETS** : Non, mais en l'amendant dans ce sens, pour souhaiter une étude plus approfondie par les services de la Ville de Paris sur ce quartier. Il faut donc peut-être faire quand même voter ce vœu, amendé, si vous en êtes d'accord.

**M. BALADI** : Moi, je voterai contre s'il est rédigé en l'état. Par contre, effectivement, dans les débats, il y a cette proposition et je suis pour cette concertation et ces propositions. J'ajouterai que, à chaque fois que mes collègues, moi-même, ou chaque élu, nous recevons un signalement, on ne produit pas forcément de vœu. Car nous avons énormément de signalements. Il est nécessaire de rechercher systématiquement le bien commun et pas forcément le bien individuel, qui peut être choisi, pour tel ou tel élément particulier. Voter pour un vœu comme celui-ci, alors que nous n'avons pas tous les éléments me paraît compliqué.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets aux voix le vœu tel qu'il est amendé.

**Mme LECUYER** : A ce moment-là, je retire mon vœu tel qu'il est et vous me proposez un vœu amendé.

**Mme d'HAUTESERRE** : Vous retirez votre vœu et je m'engage à saisir les services de la Ville pour qu'ils nous fassent une proposition, soit un triangle sur la chaussée, soit un panneau visible. Madame LECUYER va retirer son vœu tel quel et nous allons l'amender ainsi : « l'assemblée propose dans ce vœu amendé de saisir les services de la Ville pour lancer une étude notamment sur un triangle au sol ou une autre solution visible ».

**Mme DESBONNETS** : Le vœu demande donc qu'une étude plus approfondie par les services de la Ville soit proposée.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je pense que c'est une bonne idée dans le cadre du budget participatif. Cela veut dire qu'il faut mobiliser du monde. Vous me dites que les gens du quartier ainsi que le conseil de quartier ont exprimé ces besoins.

**M. GAUGER** : Si Madame le Maire prend l'engagement de saisir les services compétents et que Monsieur TILLOY va responsabiliser et engager le conseil de quartier, cela peut suffire. Nous n'allons pas réaliser un vœu sur chaque signallement. Cela constituerait un dysfonctionnement permanent.

**Mme BARLIS** : On amende le vœu, on vote, nous sommes tous d'accord.

**M. GAUGER** : Non, nous ne sommes pas tous d'accord.

**Mme LECUYER** : Je suis prête à amender mon vœu et à modifier ma demande. Je vous demande de saisir les services afin qu'une étude approfondie soit réalisée pour sécuriser ce lieu.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets aux voix le vœu amendé.

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le Conseil d'arrondissement **adopte** le vœu amendé.

## **12 ° / V08 2019 02 — Vœu de Mme Catherine LECUYER relatif à la rénovation des grilles du parc Monceau**

-Considérant le parc Monceau qui est l'un des plus beaux parcs parisiens avec un patrimoine architectural inestimable ;

-considérant en particulier ses grilles monumentales classées dessinées en 1860 par l'architecte Gabriel Davioud en fer forgé recouvertes de feuilles d'or ;

-considérant leur état de dégradation signalé à de nombreuses reprises depuis 2013 par les habitants, association des amis du parc Monceau et conseil de quartier Monceau ;

-considérant le vœu voté en CA du 8<sup>ème</sup> en 2014 demandant un audit patrimonial du parc Monceau

-considérant le projet déposé le 17/02 /2017 dans le cadre du budget participatif par le CCQ Monceau relatif à la rénovation des grilles monumentales et classées du parc Monceau ;

-considérant la mission d'études et d'assistance techniques pour la rénovation des grilles du parc Monceau avec rehausse de certains éléments, confiée le 6/11/2011 au groupement Pierre-Antoine Gatier/Cabinet Pascal Asselin par la ville de Paris ;

-considérant le budget important nécessité par la restauration des grilles dans leur ensemble qui pourrait être financé, au moins en partie, par le Fonds pour Paris ;

**Catherine Lécuyer émet le vœu que la ville de Paris**

**-communique aux élus du 8<sup>ème</sup> le compte-rendu de la mission menée par le cabinet Gatier/Pascal en 2011**

**-actualise l'audit des grilles du Parc Monceau**

**-entame rapidement la restauration des grilles du parc Monceau en s'appuyant sur le mécénat**

**Mme d'HAUTESERRE :** Madame la conseillère, en effet, en mars 2012, une étude d'investigation avait été réalisée sur place par l'agence de Pierre-Antoine Gatier, Architecte en chef des monuments historiques et Madame Annick Texier, ingénieur d'études, responsable du pôle métal du laboratoire de recherche des monuments historiques. Cette étude a été remise à mon prédécesseur ici présent, Monsieur François Lebel. Le projet de restauration comportait deux volets : la restauration des grilles sur le boulevard de Courcelles, et la restauration des grilles secondaires des quatre allées menant au parc : avenue Vélasquez, Ruysdaël, Van Dyck et de la rue Rembrandt, pour une estimation de 4 239 700 euros, en 2012. Cette opération d'ampleur n'a pas été inscrite dans les programmes d'investissement de la mandature précédente ni dans la nouvelle mandature, 2014-2020. Comme vous le savez, tous les parcs de Paris, au-delà de 1 ha, tels que le parc Monceau, sont gérés par les services de la Ville de Paris. Concernant le projet déposé dans le cadre du budget participatif par le CCQ Monceau, un travail est en cours pour essayer d'intégrer la restauration des portails dans la réfection de la rotonde prévue effectivement dans le cadre du budget participatif. Donc, une étude a bien été remise à Monsieur le maire de l'époque. Nous allons essayer de retrouver tous les éléments et les diffuser aux élus, car je pense que ces éléments ne sont pas confidentiels. Je ne peux en revanche pas m'engager à la place de la Ville de Paris, notamment concernant le mécénat, car seule la Ville de Paris peut signer une convention directe avec les mécènes.

**Mme LECUYER :** Ce vœu est adressé à la Ville de Paris.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je sais bien. Mais je vous apporte juste ces éléments pour vous dire que je ne sais pas si la Ville a cette étude et si cette étude lui a été remise. Quoi qu'il en soit, je pense que nos services ont gardé des traces ou des éléments de cette étude, on pourra vous les diffuser.

**Mme LECUYER :** Il s'agit d'actualiser. C'est très positif si nous disposons d'informations sur le budget qui avait été évoqué en 2011. Vous évoquez, donc, 4,2 millions d'euros mais, depuis, j'imagine que les budgets ont évolué. Il serait donc positif que la Ville de Paris puisse actualiser ses budgets et que à partir de là, la Ville réfléchisse de manière très sérieuse sur la restauration de ces grilles qui sont, pour certaines, recouvertes de végétation et dont les feuilles d'or se décollent et dont certaines parties sont très fragiles.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je crois que tous autour de la table, nous sommes d'accord sur cet aspect là et que nous avons tous été saisis, au moins une fois depuis le début de la mandature, par les habitants du quartier Monceau. Le seul souci concerne la dimension financière. Concernant le budget, il a fallu, lorsque je suis arrivée en 2014, définir des priorités par rapport aux demandes. Ma priorité, dans le PIM de la mandature 2014-2020, a été les églises. 13 millions d'euros ont été consacrés à cet objectif. Nous aurions pu proposer des grilles mais il y a eu urgences pour les églises à rénover. Pour les 4 millions d'euros, il faudrait, à la prochaine mandature, se battre à nouveau pour que cela soit inscrit dans le budget d'investissement de la mandature prochaine. Vous savez en effet qu'il faut se battre pour obtenir un budget et faire qu'ensuite il soit inscrit noir sur blanc et validé par la Ville. C'est seulement après arbitrage que nous disposerons de l'argent, sinon tout cela peut durer très longtemps.

**Mme LECUYER :** Il y a, depuis, le fonds pour Paris dont l'objectif est justement de prospecter des mécènes pour financer des projets, comme pour les fontaines des Champs-Élysées.

**Mme d'HAUTESERRE :** Pour les fontaines des Champs-Élysées, la Ville a effectivement créé un fonds de Paris spécifique pour ce dossier parce que, comme vous le savez, le plus grand mécène de cette opération est le Qatar. Et, également, Monsieur Dassault. Les contribuables ne participent pas financièrement à la réfection de ces fontaines.

**M. LEBEL :** Cette affaire est ancienne puisqu'il y a une dizaine d'années un habitant du quartier m'avait apporté un morceau de fonte dorée qui était tombé d'une des grilles monumentales du parc Monceau. J'avais donc à l'époque attiré l'attention de la Mairie de Paris puisque cela concerne la Mairie de Paris puisque la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, dans cette affaire, n'a pas grand-chose à voir, si ce n'est à agiter les responsables du patrimoine et de la Ville de Paris. Des réunions avaient été organisées et en particulier une à la préfecture de Paris avec la commission des sites et c'est à la suite de ces réunions que le fameux cabinet Gatier/ Pascal avait réalisé une étude. Mais tout cela tourne en boucle depuis 10 ans, sans que rien ne se passe. Je suggère donc aux conseillers de Paris du 8<sup>e</sup> arrondissement de porter l'affaire au Conseil de Paris et éventuellement dans la presse pour alerter sur les dangers qui guettent, à terme, cette grille monumentale classée aux monuments historiques. Car vous pensez bien que, sinon, tout ce que nous pouvons exprimer, au niveau de l'arrondissement, « passe très au-dessus de la tête » du préfet de Paris, de la commission des sites et de l'hôtel de ville de Paris. Donc, Mesdames les conseillères de Paris, je vous engage à attirer officiellement l'attention de la Maire de Paris sur cette très ancienne affaire qui commence à prendre une mauvaise tournure.

**M. BALADI :** On peut effectivement ajouter que les conseillers de Paris de l'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris intervienne, au lieu de le voter en état. Puisque nous avons déjà amendé l'autre Vœu. Parce que, là, le vœu est personnifié sur Madame LECUYER.

**Mme d'HAUTESERRE :** Cela ne se passe pas du tout comme ça. Quand le vœu arrive au groupe, le groupe s'en empare pour la rédaction. C'est donc le groupe LR, avec les élus du 8<sup>e</sup> arrondissement, qui proposent le vœu. Le jour de la discussion, si Madame LECUYER est présente, elle le défendra. Si je suis présente, je le défendrai. Mais, si personne n'est là, il passera à la trappe. Car, si vous suivez les Conseils de Paris, le dernier jour, on peut compter, et je parle de ma famille politique, deux représentants dans l'hémicycle.

**Mme DESBONNETS** : On peut espérer que l'un des deux puisse porter le vœu.

**Mme d'HAUTESERRE** : C'est la raison pour laquelle, soit Madame LECUYER, soit le conseiller à qui elle aura confié cette charge, pourrait éventuellement défendre ce vœu, s'ils sont présents. Le problème affectant le parc et la rotonde existe depuis très longtemps et l'arrondissement n'a jamais pu obtenir de budget pour rénover ces grilles. La Ville a indiqué qu'elle a d'autres priorités et il est vrai qu'aujourd'hui, le portail commence à tomber en ruines. Lorsque les gilets jaunes sont venus s'accrocher aux grilles, nous avons craint les mêmes conséquences qu'aux Tuileries. Il s'agit là aussi d'arguments que nous pourrions utiliser afin que la Ville accepte de débloquer des fonds. Mais le devis que j'ai cité date de 2012, ce qui signifie qu'il faudra l'augmenter peut-être de 10 ou 20 % supplémentaires sur le budget.

**M. GAUGER** : Je voulais juste faire une autre proposition d'amendement.

**M. PACHECO** : Je voulais dire que nous avons un troisième conseiller de Paris qui pourrait soutenir le vœu.

**Mme d'HAUTESERRE** : Mais il ne fait plus partie du groupe.

**M. PACHECO** : Mais il peut quand même défendre un vœu de l'arrondissement.

**M. GAUGER** : Juste une proposition de modification car, dans la première partie, vous dites que ces travaux devraient être financés au moins en partie par le fonds pour Paris et, après, vous affirmez qu'il faut s'appuyer sur le mécénat.

**M. LEBEL** : Ce n'est pas à nous de le décider.

**M. GAUGER** : Vous avez pris l'exemple des Champs-Élysées et, pour les travaux réalisés, il s'agissait d'entreprises qui sont présentes à cet endroit et qui avaient intérêt à ce que les travaux soient faits. Je pense que ce ne sera pas exactement la même situation sur le parc Monceau et donc, je privilégierais la formule « notamment en s'appuyant sur le mécénat ». C'est une illusion de croire que le secteur privé pourra rattraper ce que le secteur public ne peut pas faire. Je propose donc cette modification car cela serait sinon en contradiction avec les considérants.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je rappelle juste que nous nous situons dans un Conseil d'arrondissement et que nous proposons et c'est la Ville qui va apporter la réponse.

**M. GAUGER** : Donc, écrivons-le noir sur blanc.

**Mme d'HAUTESERRE** : C'est la Ville de Paris qui apportera la réponse.

**M. GAUGER** : Je suggère juste la formule « en s'appuyant notamment sur le mécénat ».

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Le vœu va être rédigé pour qu'il soit porté par les conseillers de Paris du groupe LRI.

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le Conseil d'arrondissement **adopte** le vœu

### **13 ° / V08 2019 03 — Vœu de Mme Corine BARLIS relatif à l'organisation d'une réunion publique sur le nouveau plan de bus parisien**

**Mme BARLIS** : Il s'agit d'un vœu relatif à l'organisation d'une réunion publique sur le nouveau plan de circulation des bus parisiens.

Considérant que la Région Ile-de-France a décidé depuis plus d'un an de remettre à plat et modifier le plan de circulation des bus circulant dans Paris et de faire évoluer de nombreuses lignes ;

Considérant que les élus du 8<sup>e</sup> n'ont pas eu d'informations précises concernant les implications concrètes dans le 8e et que seules des informations partielles, sur quelques lignes, nous ont été communiquées ;

Considérant que vous avez été, Madame la Maire, interpellée par les habitants à plusieurs reprises dans les Conseils de Quartier sur le sujet ;

Considérant qu'il s'agit là d'un service public, quotidien, avec des répercussions concrètes sur la vie des habitants ;

Considérant qu'il est important qu'élus et habitants aient une vision globale ;

Corine Barlis émet le vœu que :

**Une réunion publique, avec une très large communication en amont, soit organisée dans les meilleurs délais avec des représentants de la Région Ile-de-France et de la RATP afin de présenter le nouveau plan de circulation des bus**

**M. TILLOY** : Ce sujet a été évoqué au dernier conseil de quartier Monceau. En introduction, je rappelle que le plan bus est une initiative de Madame PECRESSE, Présidente de la Région. Et Présidente, aussi, du STIF Île-de-France mobilité. Depuis près de 70 ans, les tracés des lignes de bus de Paris étaient restés les mêmes sans tenir compte de l'évolution de la population et de l'emploi. Et, donc, il est positif que cette évolution intervienne. Il faut communiquer dessus. En décembre 2016, le conseil du STIF Île-de-France a adopté les principes du grand Paris des bus.

L'évaluation en 2015 a prévu un coût de 60 millions d'euros, le financement étant assuré par l'autorité organisatrice Île-de-France mobilité à hauteur de 70 %, le reste étant pris en charge par la Ville de Paris et la RATP. Le conseil d'administration du STIF Île-de-France a adopté, lors de la séance du 11 juillet 2018, la délibération numéro 2018-296 sur la restructuration du réseau de bus parisien avec une mise en service de la nouvelle offre en avril 2019. Je précise qu'il n'y a plus moyen de modifier ce plan qui a été voté et, on est d'accord, l'objet du vœu débattu concerne bien le volet communication aux habitants.

En réponse à votre vœu, lors du prochain CCQ Mairie, sera évoqué le nouveau trajet du bus. Je veillerai donc à ce que, avec le référent, ce sujet soit bien inscrit à l'ordre du jour. Et je souhaite profiter de votre vœu pour inviter si cela est possible un ou plusieurs représentants du STIF pour obtenir des précisions devant le conseil de quartier.

**Mme BARLIS** : Je vous remercie de cette réponse mais elle n'est que très partielle puisque, si vous réduisez à un conseil de quartier et une seule ligne de bus cette démarche alors que nous venons d'en avoir l'ordre du jour et qu'il y a déjà une ligne de bus qui doit être abordée, nous ne traiterons la question que de manière très partielle. Et nous rencontrerons le même problème. Tous les habitants ne seront en effet pas conviés et nous ne disposerions pas d'une vision globale sur l'ensemble de

l'arrondissement. Je ne vois pas où est la difficulté d'organiser une réunion d'information que nous annoncerions sur le site Internet, dans le journal, en amont pour présenter ces informations. Je ne vois pas où est le problème.

**M. TILLOY :** Il n'y a pas de problème à communiquer sur ce sujet, avec un encart dans le journal, ou autre chose. En revanche, le fait d'organiser une réunion uniquement sur ce sujet me paraît excessif pour quelque chose qui est assez simple à comprendre. J'ai d'ailleurs oublié de dire dans mon exposé que, en allant sur le site du STIF, j'ai constaté qu'il est très bien réalisé et que, en cinq minutes, on comprend très vite de quoi il s'agit. Il y a une page qui présente une carte de Paris sur laquelle il est possible de faire un zoom pour voir tous les bus qui passent dans l'arrondissement. Un curseur peut être déplacé à droite ou à gauche et permet de voir soit le plan actuel, soit le plan futur. Il est donc possible très rapidement de comprendre les changements. C'est pourquoi cette information peut être obtenue de manière très rapide et il est donc possible de communiquer sur cette ressource sur les différents supports. Ce serait très positif, je suis complètement d'accord avec vous. En revanche, le fait d'organiser une réunion dédiée à ce sujet ne me paraît pas pertinent. Nous pourrions donc profiter des réunions déjà organisées dans le cadre des conseils de quartier.

**Mme BARLIS :** Je constate que cela fait un an et demi que ce sujet est abordé mais que jamais, rien ne s'est passé. Les habitants n'obtiennent pas de réponse et il semble que vous vous penchez sur le sujet parce que j'ai déposé mon vœu. Cela me paraît un peu dommage surtout dans la mesure où il y a beaucoup d'arrondissements qui ont déjà mené ce travail. Encore une fois, je constate que quand il y a un problème d'information, on nous répond qu'il faut aller voir sur le site. Je ne considère pas, pour ma part, qu'il s'agisse d'une réelle communication. Ou alors, il faut réaliser une interview de deux pages dans le journal de l'arrondissement, pour évoquer le sujet. Il y a un vrai problème de communication et c'est pour cela que les gens ne sont pas satisfaits et découvrent au dernier moment au coin de la rue que le bus qu'ils ont l'habitude de prendre ne passe plus. Doivent-ils se débrouiller pour trouver l'information ? Ce n'est pas normal. On est très en retard sur le sujet.

**Mme d'HAUTESERRE :** Nous avons communiqué sur les bus 93-94 puisque nous avons été interpellés sur une ligne, sur une station. J'ai ensuite expliqué aux personnes, que j'ai revues ensuite, que c'est la RATP qui supprime les bus.

**M. TILLOY :** Je préfère que nous n'allions pas sur ce terrain. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faut communiquer et notre débat porte plus sur les modalités. Je pense que le fait d'organiser une réunion dédiée à ce sujet nécessiterait de mobiliser des moyens significatifs.

**Mme BARLIS :** Quels moyens ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Il faut une grande salle, si on est plus de mille...

**M. TILLOY :** Nous pourrions en revanche aborder cette question lors des réunions à venir. Par ailleurs, le sujet ne mérite pas que l'on y consacre 1h30.

**Mme BARLIS :** Je ne pense pas. Je pense que vous redoutez de recevoir les réflexions négatives des habitants qui vont vous demander pourquoi vous ne communiquez que maintenant alors qu'ils demandent depuis des mois.

**Mme DESBONNETS** : Merci beaucoup, Monsieur TILLOY. Il est vrai que vous n'étiez pas encore élu à ce moment-là ce qui explique que vous n'avez pas tout l'historique. Mais je veux quand même rappeler qu'en janvier 2018, et le 6 mars 2018, en conseil d'arrondissement, j'ai demandé les mêmes éléments que Madame BARLIS. J'étais intervenue à plusieurs reprises sur cette absence de communication et d'information auprès des habitants. Vous avez parlé d'historique et je tenais quand même à rappeler que, à la base, ce projet a bien été mis en place par la Région et le STIF et que celui-ci avait été suivi d'une grande phase de consultation. De nombreuses mairies d'arrondissement ont organisé des réunions publiques dans leurs arrondissements. Ce qui n'a pas été fait dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Durant ces réunions de consultation publique dans les arrondissements, de nouveaux tracés ont été réalisés et on s'est rendu compte, entre autres, que certaines lignes ne devaient pas être modifiées dans le projet initial mais que, suite à ces consultations, elles ont été modifiées. Et notamment une qui concerne directement notre arrondissement. À l'époque, j'avais déjà regretté que l'arrondissement ne souhaite pas organiser des réunions publiques. Il était possible d'introduire des amendements. Pour preuve, lors d'un conseil de quartier du triangle d'or, un débat a concerné la ligne 72 à l'occasion duquel les habitants ont appris que la ligne était modifiée. Ce qui a induit une levée de boucliers. C'est pourquoi les membres du bureau s'étaient saisis de ce tracé et avaient amendé le projet. De fait, à la suite de cela, Madame le Maire avait transmis les remontées de ce conseil aux instances concernées.

J'avais demandé à l'époque que l'on fasse la même chose dans le quartier puisqu'il n'y a pas qu'une seule ligne mais que c'est tout l'arrondissement qui est impacté par ces modifications de trajets. Que ces changements soient positifs ou négatifs, ce n'est pas à moi de le dire. Mais ces sujets n'ont jamais été abordés lors des conseils de quartier. Vous répondez aujourd'hui que vous allez étudier la question alors que la majorité des conseils de quartier se sont déjà déroulés lors du dernier trimestre. Et que ceux devant avoir lieu prochainement ont un ordre du jour déjà décidé. Sachant qu'il s'agit d'ordres du jour déjà denses. Ce serait très positif si vous ajoutiez ce sujet dans la discussion mais les gens qui habitent l'arrondissement n'utilisent pas simplement leur bus en bas de chez eux mais analysent également d'autres lignes, lorsqu'ils se rendent notamment dans des équipements de l'arrondissement. C'est pourquoi je rejoins Madame BARLIS, même si je ne suis pas complètement d'accord sur la rédaction de son vœu.

Je trouve donc dommage qu'à aucun moment dans cet arrondissement une réunion n'ait été organisée sur ce sujet. Bravo si vous réunissez 10 000 personnes. Une communication suffisante est donc nécessaire pour informer les habitants. J'ai constaté que, à la suite du reproche que j'avais émis à l'époque, Madame le Maire m'avait renvoyé sur le site Internet où, effectivement, à l'époque, la Mairie avait bien mis en ligne des informations complémentaires. Mais combien de personnes ont pu le regarder ? Il faut quand même prendre un peu de temps pour bien comprendre les modifications. Je ne vois donc pas de problème à organiser une réunion au niveau de l'arrondissement pour expliquer ces nouveaux tracés. Même si nous prenons note qu'il ne peut plus être amendé. Cette meilleure information permettrait de vous éviter d'être invectivés lors des conseils de quartier par certaines personnes.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je vais vous répondre sur l'essentiel. Effectivement, vous rapportez que, dans certains arrondissements, il y a eu des réunions. Je le conçois très bien. C'est parce que la majorité des maires d'arrondissement sont aussi conseillers régionaux. Pour ma part, avant mon élection, j'ai indiqué que, le jour où je serai Maire, je serai à 100 % pour ma Mairie. Les conseillers qui siègent à la Région assistent à tous les travaux de la Région quand ils le peuvent et le STIF dépend de

Madame Valérie PECRESSE. Je n'ai pas été conviée, pour ma part, car je ne suis pas conseillère régionale. Mais je regrette que les informations ne me soient pas communiquées en temps et en heure et que je fasse l'objet de critiques fréquentes. Si, pour apaiser la situation, une réunion publique est nécessaire, elle doit être organisée avec tous les référents, tous les bureaux et tous les membres qui sont aux conseils de quartier. Voilà ce que je propose. Comme je vous l'ai dit, je ne peux pas me dédoubler. J'ai des collègues qui siègent également à la Métropole, au Conseil régional et, pour obtenir les bonnes informations, il faut être à la source.

**Mme BARLIS :** Vous n'avez qu'à inviter un représentant de la Région. L'adjoint transport de la Région et la RATP. Ce n'est pas compliqué. On ne vous demande pas d'avoir toutes les informations.

**Mme d'HAUTESERRE :** J'ai bien sûr demandé au STIF et notamment aux conseillers de Valérie PECRESSE de venir expliquer la situation car il n'est effectivement pas normal qu'en tant que Maire de l'arrondissement, n'ayant pas de mandat régional, je ne sois pas informée. J'ai effectivement dû, une fois, me plaindre, car ils ont voulu faire passer un bus directement par la rue de Miromesnil pour aboutir à la place Beauvau, j'ai exprimé mon opposition à ce projet.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui est contre le vœu en l'état ? qu'il faut amender, oui, non ?

**M. TILLOY :** Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes d'accord sur le problème de communication. En revanche, je vote contre le fait de s'engager à organiser une réunion.

**Mme DESBONNETS :** C'est à vous, Madame le Maire, d'organiser la réunion. Vous passez votre temps à nous dire que vous êtes la Maire et que vous faites ce que vous voulez.

**Mme d'HAUTESERRE :** Qui est pour ?

Départ de M. François LEBEL,

**A L'UNANIMITE (7 voix),** le Conseil d'arrondissement **adopte** le vœu

**Suffrages exprimés POUR le texte: 7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

**ABSTENTIONS : 4** (M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY)

## **14 ° / V08 2019 04 — Vœu de Mme Corine BARLIS pour amender le règlement intérieur du Conseil**

### **Mme BARLIS :**

Considérant que le règlement intérieur de notre Conseil voté en 2014 précise que l'organisation et la direction des débats relèvent de la seule responsabilité du Maire d'arrondissement en sa qualité de président de séance ;

Considérant que le règlement précise également que la police de l'assemblée relève de la compétence du Maire ;

Considérant que depuis plusieurs mois, lors des séances de notre Conseil, des élus se permettent de prendre la parole sans la demander, ce qui génère une cacophonie très pénible et des comptes rendus brouillons car cela perturbe l'enregistrement lorsque plusieurs personnes parlent en même temps.

J'émet le vœu que :

**Un paragraphe soit ajouté au règlement intérieur de notre Conseil, précisant explicitement que chaque conseiller doit demander, en silence, la prise de parole et que le Maire, lui seul, doit pouvoir l'autoriser et dans l'ordre des demandes de prises de parole**

**Mme d'HAUTESERRE :** Vous avez constaté qu'aujourd'hui, ce soir, tout se passe bien. Chacun demande la parole.

**Mme BARLIS :** Non. Tout ne se passe pas bien. Je suis désolée. J'ai demandé la parole à plusieurs reprises, et c'est un des adjoints qui a dû vous dire que je l'avais demandée parce que vous faites passer tout le monde avant moi.

**Mme d'HAUTESERRE :** Non. Je suis désolée. Je ne peux pas vous laisser dire cela.

**Mme BARLIS :** Je suis désolée. Quand on est républicain, on donne la parole à tous.

**Mme d'HAUTESERRE :** Nous sommes quand même des personnes responsables, des élus respectueux même si, parfois, il y a du chahut, car cela fait partie du débat politique. Mais nous n'allons pas à chaque fois refaire le règlement. Il est possible de faire la police, mais on peut aussi parfois considérer que cela fait partie du jeu. On ne va pas réglementer en disant qu'un tel doit parler et un autre se taire. C'est ainsi et je trouve que ce soir les débats se sont correctement déroulés. Je ne veux pas être trop répressive en demandant aux gens de se taire.

**M. TILLOY :** Il me semble qu'il est implicite dans le rôle du président de faire ce que vous décrivez et je ne pense pas que cela soit nécessaire de l'écrire. C'est vrai dans toutes les réunions. Et, quelle que soit la réunion, le président est chargé de cette tâche. Il n'y a pas besoin de l'écrire noir sur blanc.

**Mme d'HAUTESERRE :** Alors, qui demande à prendre la parole ?

**Mme DESBONNETS :** Je voterai contre. Mais cela prouve que l'on est tous un peu malheureux car j'ai moi aussi l'impression que je suis toujours la dernière à qui on donne la parole. Ce n'est pas grave. Je voterai contre parce que, pour moi, lorsque vous parlez d'une mauvaise transmission des procès-verbaux parce que nous nous couperions mutuellement la parole, je pense que ce n'est pas

la vraie raison. Si vous aviez émis un vœu demandant que nous ayons un micro pour être mieux enregistrés et une meilleure sonorisation et d'éviter à de multiples reprises les brouhahas dans la salle, j'aurais voté pour. Mais, pour avoir simplement le plaisir de couper la parole à mes collègues et amis, je ne peux pas voter pour.

**M. GAUGER** : Je vais également voter contre car je considère que nous ne sommes pas dans une classe d'école et que nous sommes majeurs et vaccinés. Je pense que l'on peut être plus ou moins raisonnable et qu'il faut réaliser cet équilibre entre d'une part l'écoute et, d'autre part, la spontanéité. Donc, l'écrire noir sur blanc ne changerait rien. L'article 3 alinéa 3 sur ce sujet est très clair : l'organisation, comme vous l'avez dit, et la direction des débats relèvent de la seule responsabilité du Maire d'arrondissement. Et, en France, on a quand même cette culture civiliste d'être concis, clair et simple, contrairement au droit anglo-saxon où tout doit être écrit dans les moindres détails. Donc, je voterai contre et j'appelle à voter contre ce vœu.

**Mme d'HAUTESERRE** : D'autres observations ? Non ? Je mets aux voix.

**A LA MAJORITE (9 voix)**, le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

**Suffrage exprimé POUR le texte: 1** (Mme Corine BARLIS)

**Suffrages exprimés CONTRE le texte: 9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

**ABSTENTION : 1** (Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

**15 ° / Q08 2019 01 — Question orale de Mme Eve DESBONNETS. Un cahier de doléance va t'il être mis en place à la mairie du 8<sup>ème</sup> ? Si oui quelle communication est prévue pour en informer les administrés ?**

**Mme DESBONNETS** : Ma question, posée il y a 10 jours, vise à savoir si, au niveau de la mairie, on avait un cahier de doléances de droits et de devoirs, comme notre Président bien-aimé souhaite que cela soit dit, au sein de la mairie de l'arrondissement. 48 heures après ma question, j'ai appris sur le réseau social *Twitter* qu'il y avait bien un cahier de doléances mis en place à la mairie. J'en suis ravie. Ma question n'a donc plus vraiment de sens et je retire cette question. Ce n'est pas un vœu. La question était : quelle était la communication que vous comptiez mettre en place pour informer les administrés. Mais cela va de pair.

**Mme d'HAUTESERRE** : Concernant cette question qui porte sur le registre de propositions que je n'ai pas souhaité appeler « cahier de doléances » car j'ai trouvé ce terme trop négatif, donc depuis le 9 janvier, j'ai fait mettre en place à la réception de la mairie, « ce registre de propositions ». Je crois que nous en sommes au deuxième cahier tout en sachant que chaque cahier comprend à peu près une vingtaine de feuilles. Une trentaine de personnes les ont donc utilisées depuis le 9 janvier et se sont déplacées pour participer. Il y a une urne, à côté, et le document en question est plié avant que

les gens le mettent dans l'urne. L'urne sera ouverte quand elle sera remplie. Concernant les demandes de réunions, chacun peut faire une réunion. Il y a des gens qui en organisent chez eux, d'autres souhaitent que la Mairie le fasse, et, aujourd'hui, en ce qui nous concerne, il y a très peu de demandes pour organiser une réunion sur le grand débat. Madame BARLIS a souhaité que cette réunion soit organisée et je constate que, dans mon groupe politique, certains Maires organisent des réunions, tandis que d'autres ne veulent pas du tout en faire pour des raisons politiques. Parce qu'ils considèrent que c'est un moyen de faire campagne aux frais d'une collectivité. Donc, en ce qui me concerne, je suis républicaine et j'accepte que l'on me fasse des propositions et, s'il y a des demandes de débats, nous en organiserons au sein de la mairie.

**Mme DESBONNETS** : Vous dites que l'urne sera ouverte après. Y a-t-il moyen de connaître les propositions ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Ce n'est pas nous qui faisons la synthèse. C'est la Mairie de Paris...

**Mme DESBONNETS** : Donc, vous les envoyez à la Ville de Paris ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Oui. Les personnes indiquent leurs coordonnées et une société, indépendante mandatée par la Mairie de Paris centralise les 20 arrondissements et réalisera une synthèse de toutes les propositions.

Vous pouvez continuer sur votre deuxième question.

**16 ° / Q08 2019 02 — Question orale de Mme Eve DESBONNETS. La mvac ferme ses portes à 14h le samedi – est-il possible d'étendre les horaires de celle-ci au samedi après-midi?**

**Mme DESBONNETS** : Ma deuxième question porte sur la maison des associations qui ferme ses portes le samedi à 14 heures. Ma question était : est-il possible d'étendre les horaires de celle-ci soit tout le temps soit en fonction d'événements de certaines associations ? Ou pour les assemblées générales ou autres. Pour savoir si c'était possible, ou complètement impossible puisque, avant, elle était fermée, initialement, pour le conservatoire, pour que les créneaux horaires soient donnés au conservatoire. Or, le conservatoire n'y est plus. Le samedi après-midi, il n'y est plus. Il n'est plus dans les locaux de la maison des associations.

**Mme d'HAUTESERRE** : Vous savez que la maison des associations du 8<sup>e</sup> arrondissement est complètement dédiée aux associations de l'arrondissement parce que Madame Rachida DATI a pu obtenir que les associations du 7<sup>e</sup> arrondissement restent dans le 7<sup>e</sup>. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les Maisons des Associations sont devenues les Maisons de la Vie associative et citoyenne.

La transformation des Maisons des Associations (MDA) en Maisons de la Vie associative et citoyenne a été votée par le Conseil de Paris en mars 2017.

Les établissements sont devenus des pôles ressources dédiés au soutien et au développement de la vie associative et de la participation citoyenne à Paris.

Dans le cadre de cette réforme, la Ville de Paris a réalisé une harmonisation des horaires qui sont désormais similaires dans les 16 établissements parisiens, tout en respectant le temps de travail des agents et la délibération 2017 DDCT 38 : « temps travaillé journalier maximum, pause méridienne obligatoire de 45 minutes, temps de repos quotidien, temps de travail des agents hebdomadaire à 36h40 ».

Les responsables de maisons (catégorie B) et les agents d'accueil et d'information du public (catégorie C) garantissent ainsi l'ouverture de l'équipement aux horaires suivants :

Mardi, mercredi, vendredi : 10h – 18h30,  
Jeudi : 13h – 19h,  
Samedi : 10h – 14h.

Les agents ne sont donc pas présents le samedi après-midi.

Cependant, la Ville de Paris met en place actuellement un système de clés électroniques, qui va permettre de proposer des horaires d'ouverture élargis, de 8h à 22h, et les week-ends.

Il sera donc possible, sous réserve de remplir certaines conditions, pour des associations qui signeront une convention, d'utiliser les services proposés par la Maison de la Vie associative et citoyenne après 14h le samedi et éventuellement les autres jours.

Voilà la réponse que je peux apporter à votre question.

### **17 ° / V08 2019 05 — Vœu de Mme Corine BARLIS relatif à la communication des événements municipaux à venir**

**Mme BARLIS** : Je me permets de vous signaler que vous ne respectez pas plus les ordres du jour que les arrêtés que vous signez, puisque normalement, je devais présenter mon vœu avant les questions et que je n'ai pas pu le présenter.

**Mme d'HAUTESERRE** : Pardon.

**Mme BARLIS** : Je vais donc le présenter et je passe aux questions après. C'est un vœu sur la communication concernant les événements municipaux à venir.

Considérant qu'à la fin de chaque Conseil d'Arrondissement vous annoncez, oralement, les événements municipaux à venir : Conseils de Quartier, vernissage, cérémonie et autre événements ;

Considérant que ce sont des informations importantes, tant pour les élus que pour le public présent ;

Considérant que par le passé il y a eu des incompréhensions sur les dates et heures annoncées ;

J'émet le vœu que :

**Dès le prochain Conseil d'Arrondissement une copie écrite de ces informations soit remise, sur table, aux élus en début de Conseil et que quelques exemplaires soient disponibles pour le public**

**Mme d'HAUTESERRE :** Excusez-moi, c'est de ma faute. Je vous ai zappée. Donc, c'est le vœu n°5.

**Mme BARLIS :** Vous m'avez zappée...

**Mme d'HAUTESERRE :** Pour répondre à votre demande, j'ai fait faire des photocopies pour ce soir et vous allez donc avoir le document.

**Mme BARLIS :** On peut le voter quand même.

**M. GAUGER :** On vote quoi ?

**Mme d'HAUTESERRE :** On est pour.

**M. GAUGER :** Vous ne parlez pas de la même chose.

**Mme d'HAUTESERRE :** Si. C'est bien de ce document dont on parle.

**Mme BARLIS :** Mais j'ai déposé un vœu, et on doit se prononcer dessus. Que vous ayez anticipé est très positif mais cela n'empêche pas que l'on vote dessus.

**Mme d'HAUTESERRE :** Pour moi, cela coule de source que nous sommes d'accord...

**Mme BARLIS :** Très bien. Donc, vous avez anticipé que la majorité voterait pour.

**Mme DESBONNETS :** Je rebondis sur le vœu de Madame BARLIS et je souhaiterais savoir s'il était possible que nous ayons, nous, élus, les informations par mail, concernant l'agenda de la Mairie. Comme c'est le cas pour les conseils de quartier. Pour que nous soyons informés en amont des événements qui ont lieu à la mairie. Cela ne concerne pas que ces rendez-vous. Cela concerne tout ce que vous faites, chaque mois.

**Mme d'HAUTESERRE :** Pardon, mais mon agenda m'est personnel...

**Mme DESBONNETS :** Je ne parle pas de votre agenda personnel. Je ne me permettrais pas et je ne pense pas que nous ayons très envie, toutes les deux, de manger ensemble à midi. Ce n'est pas la question. Je vous parle des événements au sein de la Mairie. Pour preuve, la dernière fois, vous aviez parlé tellement vite au Conseil d'arrondissement que nous n'avions pas eu le temps de relever les dates. Donc, j'ai dû demander au cabinet vos dates. Et on n'avait pas la date des vœux du ministère du culte et il a fallu que, le 8 janvier, je demande à la Mairie s'il y avait des vœux dans l'arrondissement, puisque je n'avais pas l'information. Alors que les vœux se déroulaient le 16 janvier. Ainsi, une semaine avant, je n'avais toujours pas la date de l'évènement. Comme nous n'avons pas de bureau au sein de la mairie, nous recevons à l'extérieur et nous n'avons donc pas forcément de raison de venir à la mairie. Est-il possible, pour simplifier les choses, et peut-être économiser du papier, si on veut avoir une démarche écologique, que, en 2019, nous puissions avoir

les informations concernant toutes les inaugurations, une fois par mois avec l'agenda des événements importants dès que nous sommes censés être prévenus.

**Mme d'HAUTESERRE** : C'est ce document que je demanderai aux services de vous envoyer par mail. C'est noté.

**Mme DESBONNETS** : Voilà. Une fois par mois. Pour ne pas forcément attendre un Conseil d'arrondissement.

**Mme d'HAUTESERRE** : Vous constatez quand même que pour le mois de février, j'ai fait noter sur le calendrier des événements, celui du mardi 13 mars, car je considère que le prochain Conseil d'arrondissement ayant lieu le 19 mars, je l'ai fait mettre dans l'agenda.

**Mme DESBONNETS** : Je vous remercie.

**Mme d'HAUTESERRE** : Nous votons. Qui est pour ?

Départ de M. Marc PACHECO et de Mme Sophie BOYER CHAMMARD,

**A L'UNANIMITE (9 voix)**, le Conseil d'arrondissement **adopte** le vœu

### **18 ° / Q08 2019 03 — Question orale de Mme Corine BURLIS relative au sinistre survenu à l'école élémentaire Surène**

**Mme BURLIS** : J'ai appris que le vendredi 11 janvier matin, il a été constaté un dégât des eaux important à l'école élémentaire Surène. Apparemment cela a eu pour conséquence l'impossibilité d'utiliser certaines classes.

Aucune information n'ayant été donnée aux élus pouvez vous Madame la Maire nous indiquer précisément la nature du sinistre, nous détailler les dégâts constatés et éventuellement les mesures temporaires prises pour assurer la continuité de l'enseignement ainsi que le calendrier prévu pour la remise en état des locaux ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Madame la Conseillère,

J'ai été alerté le vendredi 11 janvier à sept heures du matin par la CASPE après la rupture du filtre du ballon d'eau chaude, qui s'est produite dans la nuit du jeudi 10 au vendredi 11 janvier à l'école Surène. Cette inondation importante a causé des dégâts des eaux conséquents, nécessitant de trouver une solution d'urgence pour accueillir les élèves de Surène.

Grâce à la solidarité des enseignants des établissements scolaires de l'arrondissement, les élèves ont pu être réaffectés dès le lundi 14 janvier à Bienfaisance élémentaire (2 classes), à Robert Estienne (4 classes) et à la maternelle Roquépine.

Voici donc le déroulé des faits :

Jeudi 10 janvier au matin, le Directeur de l'école Surène nous a fait part d'une fuite provenant du ballon d'eau chaude, récemment installé, qui alimente le réfectoire au 4<sup>e</sup> étage. Ce ballon, d'une capacité de 500 litres, a fui toute la nuit et son contenu s'est écoulé sur les quatre niveaux de l'école.

Alertés, les services techniques de la Ville se sont mobilisés pour aspirer l'eau, sans trop perturber les cours de la journée de jeudi.

L'entreprise qui a installé le ballon d'eau chaude a pourtant fait un contrôle technique de l'appareil, malheureusement, une nouvelle fuite s'est produite dans la nuit de jeudi à vendredi, entraînant la fermeture de l'école.

Il a donc fallu réagir vite pour trouver un accueil pour les enfants dès le lundi, pousser les investigations sur les causes de l'accident et y remédier, et enfin engager rapidement la réfection des désordres provoqués par la fuite.

Les enfants, dirigés vers Robert Estienne, ont bénéficié d'un acheminement en car.

J'ai réuni les familles en mairie lundi soir, en présence des services techniques et de la CASPE et de l'Inspectrice de l'Education Nationale, faute de pouvoir les réunir dans le préau de l'école.

Il fallait les informer des dispositions mises en place, de leur durée, et fixer une date de réintégration des enfants dans leur établissement d'origine, avec toutes les garanties de sécurité requises.

Ainsi les mesures ont été prises concernant :

- les faux-plafonds et luminaires qui sont impactés et qui ont été remplacés ;
- une attestation de vérification totale des armoires électriques confirmant la sécurité de celles-ci ;
- le mainteneur du système de sécurité incendie qui a confirmé le bon fonctionnement des installations ;
- le palier avec certains carreaux décollés qui a été mis en sécurité par une surface antidérapante.

L'école est donc sécurisée et a pu être ouverte pour accueillir les enfants et leurs familles dès le lundi 21 janvier.

Toutefois, l'entreprise de plomberie doit encore intervenir à partir du mercredi 23 janvier pour réaliser un diagnostic de l'état existant. Suite à ce diagnostic, trois jours d'intervention seront nécessaires afin de modifier les installations, sans la présence des enfants.

C'est pour cette raison que le ballon d'eau chaude est hors service jusqu'à l'intervention des plombiers.

Je tiens à remercier les services techniques de la Section locale d'Architecture, ceux de la Circonscription des Affaires scolaires et de la Petite Enfance (CASPE), ainsi que Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale et, plus particulièrement, le Directeur de l'établissement scolaire, M. MAUVIEUX, son équipe d'enseignants et les animateurs qui ont tout mis en œuvre pour que la situation se gère au mieux afin de ne pas perturber la vie des enfants et de leurs familles.

Je tenais à remercier le Commissaire de police du 8<sup>e</sup> arrondissement qui a, de suite, dès mon appel, envoyé une équipe pour sécuriser le trottoir car les parents et les enfants devaient attendre que le directeur de l'école et la CASPE trouvent une solution.

Voilà ce que je peux vous apporter comme éléments de réponse. Aujourd'hui, nous espérons tous qu'il n'y aura pas d'autres incidents. Malheureusement, on ne sait pas trop si l'entreprise en question est compétente ou pas, parce qu'après avoir été appelée et sollicitée pour effectuer un contrôle technique, on se retrouve dans la nuit, avec 500 litres d'eau qui ont inondé pratiquement tout l'établissement.

**Mme BARLIS :** Si j'ai bien compris, depuis ce matin, les cours ont repris à Surène mais il y a encore trois jours de vérification sans eau chaude. C'est cela ?

**Mme d'HAUTESERRE :** En périscolaire. En fait, ils doivent vérifier le système du ballon.

**Mme BARLIS :** Donc, ils vont attendre les vacances de février pour le faire ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Ils vont attendre les vacances de février pour que l'entreprise, si c'est toujours la même, fasse les travaux.

**Mme BARLIS :** Et, ils ont de l'eau chaude, en attendant ou pas ? Si le ballon est à l'arrêt.

**Mme d'HAUTESERRE :** Ils ont arrêté le ballon d'eau chaude qui permettait de faire la vaisselle. Il n'y aura donc malheureusement pas d'eau chaude, juste pour la vaisselle.

**Mme BARLIS :** Mais, alors, du coup, ils mangent quand même sur place ? Comment font les cantinières ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Elles utilisent l'eau froide et les couverts en plastique. Ce sont les éléments donnés par les services techniques et la CASPE. Les établissements scolaires ont accueilli les enfants durant une semaine, ils étaient contents de découvrir d'autres copains mais nous ne pouvons pas les y laisser éternellement...

#### **19 ° / Q08 2019 04 — Question orale de Mme Corine BARLIS relative au réaménagement de la Place de l'Europe Simone VEIL**

**Mme BARLIS :** Nous ne pouvons que nous féliciter que la Place de l'Europe Simone Veil ait été retenue dans le programme Embellir Paris. Cela va permettre la mise en valeur de ce lieu emblématique de l'arrondissement.

Comme vous ne l'ignorez pas le Conseil de Quartier Europe s'est penché, depuis plusieurs années, sur le réaménagement de cette place et sur les contraintes techniques inhérentes au sous-sol.

Il me semble important que le bureau du Conseil de Quartier puisse être associé, de près, à la concertation qui va avoir lieu après le dépôt des différents projets. Pouvez-vous nous indiquer Madame la Maire, quelles mesures et engagements vous aller prendre afin d'associer le Conseil de Quartier à ce projet ?

**Mme d'HAUTESERRE :** C'est André TILLOY qui m'a représenté dans les réunions, qui va vous répondre parce qu'il est très impliqué dans ce dossier.

**M. TILLOY :** D'abord, j'en profite pour faire un rappel pour tout le monde sur le sujet dont nous parlons. Il s'agit d'un projet qui consiste à placer une œuvre sur la place de l'Europe. Le lieu a été choisi en concertation avec les référents de quartier et les bureaux des conseils de quartier. La prochaine étape se déroulera du 8 au 14 mars, avec la publication des projets qui seront présentés par les artistes. Puis, du 18 au 20 mars, les jurys se rassembleront pour choisir l'œuvre qui sera installée. L'œuvre elle-même sera installée entre juin et septembre prochain.

Je vous propose de mettre en contact les conseils de quartier avec les artistes. Le faire avant, avec tous les artistes, dépenserait beaucoup d'énergie pour un gain limité. Je propose donc que, une fois que l'artiste sera choisi, il soit mis en contact avec le conseil de quartier. Par ailleurs, pour revenir sur votre texte je vous donne des précisions après la réunion. J'ai consulté les conseils de quartier passés, et je n'ai pas constaté qu'ils avaient étudié, particulièrement, le sous-sol. Qui est d'ailleurs un peu aérien, comme sous-sol... Je viendrai donc vous voir pour constater exactement de quoi il s'agit parce que, effectivement, j'avais déjà entendu parler d'un parcours historique, dans le conseil de quartier 2009, il y avait également des vœux concernant la place en 2003 puis en 2011 mais je n'ai pas vu d'étude à proprement parler. C'est pourquoi je viendrai vous voir après.

**Mme BARLIS :** Ce ne sont pas des études approfondies, car ils n'ont pas les moyens techniques mais le conseil de quartier, depuis très longtemps, et cela constitue un peu une arlésienne, a travaillé sur cette place de l'Europe. Chaque fois, on lui a répondu que la proposition n'était pas possible du fait de problèmes de sous-sol. Je me suis renseignée de mon côté en parallèle.

**M. TILLOY :** On parle du sous-sol en dessous des voies ferrées ?

**Mme BARLIS :** Non. Sous la place.

**Mme d'HAUTESERRE :** C'est une dalle.

**M. TILLOY :** Je veux bien. C'est ironique ce que je dis.

**Mme d'HAUTESERRE :** J'ai obtenu un crédit pour refaire cette place de l'Europe qui était laide et complètement à l'abandon. On nous expliquait qu'il y avait un problème avec la dalle car il n'y a pas assez d'espace pour avoir une réserve d'eau. C'est la raison pour laquelle on nous a proposé de planter des cactus qui ne nécessitent pas beaucoup d'eau, mais je les attends toujours... En attendant, la zone est aménagée, et moins laide que précédemment. Mais il est toujours possible d'améliorer la situation.

**Mme LECUYER :** Comment l'artiste est choisi ?

**Mme DESBONNETS :** Comment s'organise les jurys ?

**Mme BARLIS :** Justement, c'est l'objet de ma question. Je me suis renseignée en parallèle à ma question auprès de l'Hôtel de Ville qui m'a expliqué qu'il était très attentif au fait d'associer les conseils de quartier et que deux personnes du conseil de quartier seront associées. J'espère donc qu'on ne présentera pas seulement à ces deux personnes de manière anticipée les lauréats choisis, mais qu'elles seront intégrées au jury. Le fait de les mettre devant le fait accompli serait beaucoup moins intéressant.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je prends donc l'engagement qu'il y aura deux ou trois personnes qui seront intégrées dans le choix.

**Mme DESBONNETS** : Quelles sont les œuvres ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Pour l'instant, on ne sait pas.

**Mme DESBONNETS** : Il s'agit de statues ? Vous avez plein d'informations que je n'ai pas, et je me renseigne.

**Mme d'HAUTESERRE** : C'est la Ville qui propose, comme lorsque l'on végétalise, par exemple...

**Mme DESBONNETS** : Et, il y a 10 artistes ? Un artiste, vous savez ?

**Mme d'HAUTESERRE** : C'est comme un appel d'offres, les gens proposent et, ensuite on choisit.

**Mme DESBONNETS** : Et, nous, est-ce que l'on peut assister à ce jury ? Comment cela fonctionne-t-il ?

**20 ° / V08 2019 06 — Vœu de Madame Corine BARLIS relatif à l'organisation d'une réunion publique à la Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement dans le cadre du grand débat national proposé par le Président de la République**

**Mme BARLIS** : Il reste un vœu qui avait été accepté, en procédure d'urgence.

Considérant que l'initiative du président de la république le gouvernement engage un grand débat national sur quatre thèmes qui couvrent les grands enjeux de la nation : la fiscalité, les dépenses publiques, l'organisation de l'État et des services publics, la transition écologique, la démocratie, et la citoyenneté.

Considérant que les réunions d'initiative locale, les stands de proximité et les débats numériques sont prévus du 15 janvier au 15 mars 2019.

Considérant que notre arrondissement a été fortement impacté par le mouvement des gilets jaunes des deux derniers mois,

**Sur proposition de Mme Corine BARLIS, le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu qu'une réunion publique en mairie d'arrondissement soit organisée dans le cadre de ce grand débat national proposé par le Président de la République**

La Ville de Paris a donné des informations sur la manière d'organiser ce débat, comme pour ce que vous indiquiez concernant les cahiers de doléances. Il se déroulera sous l'égide de la DDATC qui est chargée de l'organiser et de réaliser le compte rendu de la réunion avant de faire remonter les éléments qui seront ressortis de ce débat. Il s'agirait donc d'organiser, en lien avec les services de la Ville, une réunion, pour conduire un débat, dans la mairie d'arrondissement.

**Mme DESBONNETS** : Je ne participerai que si Sébastien LE CORNU est présent.

**Mme BARLIS :** C'est ton parti.

**Mme DESBONNETS :** Non, c'est Macron.

**Mme d'HAUTESERRE :** Le registre de propositions est déjà mis en place. Là, nous débattons sur l'organisation d'une réunion publique, et il ne vous a pas échappé que celle-ci a une dimension très politique. Mon groupe est très divisé sur le sujet. Je ne dis pas non mais je dois d'abord en savoir plus sur les modalités d'organisation.

**Mme BARLIS :** Ce soir, il faut une réponse. Il faut dire oui ou non à ce vœu.

**Mme d'HAUTESERRE :** Est-il possible d'amender le vœu ? Vous êtes d'accord pour qu'on l'organise ?

**M. GAUGER :** Je pense qu'il n'y a pas besoin d'un vœu puisque la Maire du 8<sup>e</sup> a pris l'engagement d'ouvrir la mairie.

**Mme d'HAUTESERRE :** De toute façon, il faut ouvrir la mairie pour le débat...

**M. GAUGER :** Il faut le faire, de toute façon. Il faut participer.

**Mme DESBONNETS :** Madame le Maire disait qu'elle était prête à mettre à disposition des locaux pour toutes les associations qui souhaitaient organiser ces débats.

**Mme BARLIS :** Mais, là, c'est la Mairie qui organise.

**Mme d'HAUTESERRE :** Il faut distinguer l'organisation et la participation.

**Mme DESBONNETS :** Il s'agit d'abord de savoir si la Mairie organise la réunion ou pas.

**Mme d'HAUTESERRE :** La mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement ne souhaite pas en organiser.

**M. BALADI :** Je suis d'accord avec ce qui a déjà été dit précédemment par Madame le Maire, concernant notamment la politisation éventuelle de ces réunions. En tout cas, la Mairie ne peut pas être organisatrice, ni la Maire du 8<sup>e</sup> ni les élus. On peut nous demander une salle et là, nous la mettrons à disposition, je pense que c'est une proposition concrète. Tout en laissant l'organisation à un organisateur distinct, comme dans toutes les autres villes, pour organiser un débat dans le cadre de ce grand débat national.

**Mme BARLIS :** Pourquoi ? Rien ne l'empêche de l'organiser.

**M. BALADI :** Mais c'est notre droit de vouloir ou pas l'organiser.

**Mme d'HAUTESERRE :** La Ville de Paris propose aujourd'hui un certain nombre de personnes qui pourraient animer ces débats mais mon groupe politique préfère ne pas faire appel à ces spécialistes proposés par la Ville. Florence BERTHOUD, du 5<sup>e</sup> arrondissement, a trouvé des personnes qui peuvent s'investir. En revanche, la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement ne souhaite pas y participer. De même dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Pour ma part, je suis prête à participer de manière républicaine, à ce grand débat. Après discussion encore ce midi avec mon groupe politique, on redoute un risque de politisation et d'utilisation de ce débat dans le cadre de la campagne des élections européennes.

Pour ma part, je souhaite mettre à disposition la salle et je préfère, concernant l'organisation, que nous trouvions des spécialistes pour expliquer en quoi consistent les débats, notamment, sur la fiscalité, l'organisation des services publics, etc... Seriez-vous capables, Madame BARLIS, d'animer ce type de débat ? Si vous me dites que c'est le cas, vous pourriez le faire ?

**Mme BARLIS :** Ce ne serait pas moi. Ce n'est pas l'objet de mon vœu. Je propose juste une réunion en mairie d'arrondissement coordonnée avec les services de la Ville. Ne me dites pas que c'est à moi de trouver des experts. Ce n'est pas l'objet de mon vœu.

**Mme d'HAUTESERRE :** Les experts ne sont pas proposés par la Ville de Paris. Une synthèse sera ensuite réalisée par une société indépendante ayant une convention avec la Ville.

**Mme DESBONNETS :** Je souhaiterais savoir combien coûtera la prestation de cette société indépendante au contribuable. Et cela signifierait que, dans tous les arrondissements où des cahiers de propositions sont mis à disposition dans des urnes ces cahiers seraient repris par la Ville de Paris qui, elle, disposera donc du condensé de toutes les informations ? Ce qui constitue une forme de politisation extrême. C'est incroyable. Dans la mesure où, pour notre part, nous ne saurions même pas ce qui a été exprimé dans notre arrondissement et les propositions qu'ils font. Une première synthèse a été réalisée ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Il n'y a pas eu de première synthèse, pour l'instant...

**Mme DESBONNETS :** Est-ce que, dans un mois, lorsque le processus sera achevé, le 15 mars, lorsque vous videz et les urnes, quelqu'un récoltera, pour les services de l'arrondissement, les propositions ? Vous n'ouvrez pas ? Et vous ne regardez pas ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Nous ne réalisons pas de synthèse. Nous regardons les éléments soumis ou proposés mais nous ne réalisons pas de synthèse.

**Mme DESBONNETS :** Et ceci ne nous sera pas communiqué, en tant qu'élus ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Si vous êtes là, le jour de l'ouverture, vous pourriez être informés.

**Mme DESBONNETS :** Alors, envoyez-moi un mail pour m'informer et je serai présente.

**Mme d'HAUTESERRE :** Tout cela est transparent. L'urne sera ouverte et vous n'aurez qu'à lire les éléments qu'elle contient.

**M. BALADI :** Dans ces conditions, il faudrait inviter tous les élus.

**Mme DESBONNETS :** Tout à fait.

**Mme BARLIS :** Pouvons-nous nous prononcer sur le vœu ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Qui vote pour ?

**M. TILLOY :** De toute manière, vous avez pris les devants tout à l'heure, en indiquant que vous organiseriez un débat.

**M. GAUGER :** Donc, il n'y a pas besoin d'un vœu.

**Mme d'HAUTESERRE :** J'ai indiqué en réunion avec mes adjoints que j'organiserai un débat. Je suis républicaine et je respecte le souhait du Président car tout le monde a besoin d'éclairages sur ce qui s'est passé depuis deux mois. Mais nous devons déterminer si nous devons, nous-mêmes, nous impliquer dans la mesure où mon groupe politique est très divisé sur ce sujet. Je ne peux donc pas m'avancer ce soir en affirmant comment je vais organiser ce débat, faire venir un certain nombre de personnes, les meilleurs interlocuteurs... Ce type de débat dure en moyenne entre trois et quatre heures, parfois même 6 heures...

**M. TILLOY :** Je ne peux pas m'empêcher de dire que ceci est assez symptomatique de la manière de la situation dans laquelle se trouve la France aujourd'hui en termes de *leadership* politique. Le fait, au milieu d'un mandat, d'appeler tous les Français à réaliser un programme politique me paraît très étrange. C'est normalement quelque chose que l'on réalise lorsque l'on mène une campagne, avant des élections. Or, dans le cas présent, cela intervient en plein milieu d'une mandature. Je ne peux donc pas m'empêcher de relever ce symptôme d'une crise de notre pays.

**M. BALADI :** C'est pour cela que nous ne pouvons pas l'organiser nous-mêmes. A la fois pour la raison exprimée par André TILLOY à l'instant, dans la mesure où l'objectivité pourrait être remise en cause si c'était Madame le Maire ou un de ses adjoints ou un élu qui organisait le débat. Nous sommes donc d'accord pour qu'un débat soit organisé dans l'enceinte de la mairie mais pas organisé par la Mairie et les élus municipaux. Je ne peux donc pas voter le vœu tel quel.

**M. TILLOY :** En même temps, l'idée me semble intéressante.

**M. GAUGER :** J'ai demandé la parole et j'attendais que tout le monde ait fini. Tout le monde est ouvert aux débats et un débat va être organisé à la mairie, même s'il est encore trop tôt pour savoir de quelle manière. Nous allons analyser ce qui se passe dans les autres grandes villes, pour en prendre le meilleur. Il est inutile de décréter certaines choses alors que nous ne savons même pas comment le débat va être organisé. Il faut d'abord prendre les bonnes idées partout et réaliser le meilleur débat possible. Est-ce que je peux donner ma position sans être coupé ? C'est systématique.

**Mme LECUYER :** Dans l'intitulé du vœu, il est spécifié « que la réunion publique soit organisée en mairie. » Cela signifie que ce n'est pas le Maire. Mais que c'est organisé en mairie. Cela ne me pose pas de problème.

**M. GAUGER :** On vote ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Qui est pour ?

Le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement accepte d'introduire ce vœu en séance et **A L'UNANIMITE**, le Conseil d'arrondissement **adopte** le vœu

**Suffrage exprimé POUR le texte: 1** (Mme Corine BARRIS)

**ABSTENTIONS: 8** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS)

**Mme d'HAUTESERRE** : Les prochains rendez-vous sont :

- Mardi 29 janvier 18h : Vernissage Sophie Lormeau (Salle des Expositions)
- Jeudi 7 février : Nuit de la solidarité de 20h à 1h du matin Réception des bénévoles et formation par les agents du CAS (Salle des Conférences)
- Jeudi 7 février à 18h: Conseil de quartier Triangle d'or (Ecole Robert Estienne)
- Vendredi 8 février à 18h30: Nouvel an chinois (Salle des Conférences)
- Mardi 12 février à 18h30: Conseil de quartier Hoche Friedland (Maison de la Vie associative et citoyenne, 28 rue Laure Diebold)
- Mercredi 13 février à 18h: Vernissage Salon des artistes (Salle des expositions)
- Mercredi 20 février à 18h : Conseil de quartier Mairie (Salle des Conférences)  
**NB : Cet événement annoncé au Conseil d'arrondissement a été par la suite reporté au mercredi 20 mars à 18h**
- Mercredi 13 Mars à 18h : Vernissage Anna NANSKY & CAMOIN-CHANET (Salle des Expositions)

Je vous remercie de votre présence. La séance est levée. Merci et bonne soirée.

· **Prochain conseil d'arrondissement**  
**Mardi 19 mars 2019 à 19h : Salle du Conseil**

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 21h30.**



Jeanne d'HAUTESERRE